



Influence des institutions parlementaires régionales sur la gouvernance forestière en Afrique : cas du Réseau des parlementaires pour la gestion durable des écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique centrale.

Mémoire de Master

En accomplissement partiel des exigences pour l'obtention du diplôme de **Master en Études Parlementaires/Master in Legislative Studies**

Université du Luxembourg
Faculté des Sciences Humaines, des Sciences de l'Éducation et des Sciences
Sociales–Campus Belval

Sous la direction du Professeur **Dr. Philippe Poirier**

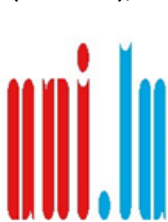
Soumis par **Honoré BOLINDE BOLINDE**

Numéro de l'étudiant : 0245313152

Membres du jury:

- **Prof. Dr. Philippe Poirier**, Université de Luxembourg
- **Dr. Mahamat ABDELLATIF**, Université Senghor (Egypte).

Le Master en Études Parlementaires - *Master in Legislative Studies* (<http://mep.uni.lu>) résulte d'un partenariat d'enseignement et de recherche entre l'Université du Luxembourg (Luxembourg), l'Université Babeş-Bolyai (Roumanie), l'Université Laval (Canada), l'Université Senghor (Egypte) et Sciences Po Rennes (France).



FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES,
DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION
ET DES SCIENCES SOCIALES



UNIVERSITATEA BABEŞ-BOLYAI
TRADIȚIE ȘI EXCELENȚĂ



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté des sciences sociales

#UNIVERSITÉSENGHOR

université internationale de langue française
au service du développement africain



SciencesPo
Rennes

Le Master bénéficie du mécénat de la Chambre des Députés de Luxembourg, de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie et du Parlement européen



Chambre
des Députés
GRAND-DUCHÉ
DE LUXEMBOURG



Assemblée
parlementaire
de la Francophonie



Parlement européen

Université du Luxembourg

Master en Master en Études Parlementaires- Master in Legislative Studies

PLAGIARISM STATEMENT

Prénom: **Honoré**

Nom: **BOLINDE BOLINDE**

Course Title: Master's Thesis

Course Director : Prof. Dr. Philippe Poirier

"Plagiarism is the use, without adequate acknowledgement, of the intellectual work of another person in work submitted for assessment. A student cannot be found to have committed plagiarism where it can be shown that the student has taken all reasonable care to avoid representing the work of others as his own."

I hereby acknowledge that I have read and understood the above definition of plagiarism. I declare that all material from other sources used in this piece of assessed work, whether directly quoted or paraphrased, has been clearly identified and attributed to the source from which it came by means of a footnote or endnote reference.

SIGNATURE :



Résumé

Version anglaise

This study analyzes the key factors behind REPAR-AC's weak influence as a regional parliamentary institution specializing in the qualitative transformation of national legislation and policies relating to forest governance in Central African countries. The conclusions of this research show that REPAR-AC is an inert regional parliamentary institution. The low political weight of its members at national level, the plurality of regional forest management bodies and conflicting national interests make REPAR-AC a symbolic framework for inter-parliamentary cooperation, in which parliamentarians perform a kind of regional parliamentary parade of self-promotion.

Keywords : Parliamentary diplomacy, interparliamentary cooperation, international parliaments, international parliamentary institutions, forest governance.

Version française

Cette étude analyse les facteurs clés de la faible influence du REPAR-AC en tant qu'institution parlementaire régionale spécialisée dans la transformation qualitative des législations et politiques nationales relatives à la gouvernance forestière des pays d'Afrique centrale. Les conclusions de cette recherche montrent que le REPAR-AC est une institution parlementaire régionale inerte. Le faible poids politique de ses membres au niveau national, la pluralité des organismes régionaux de gestion des forêts ainsi que les intérêts nationaux contradictoires font du REPAR-AC un cadre de coopération interparlementaire symbolique dans lequel les parlementaires exercent une sorte de parade parlementaire régionale d'auto-promotion.

Mots clés : Diplomatie parlementaire, coopération interparlementaire, parlements internationaux, institutions parlementaires internationales, gouvernance forestière.

Remerciements

Plusieurs personnes m'ont apporté leur soutien afin de réaliser cette recherche. Je remercie avant tout le directeur de mon mémoire, le Professeur Philippe Poirier, titulaire de la Chaire de recherche en études parlementaires de l'Université du Luxembourg, pour ses précieuses orientations méthodologiques et sa rigueur sans lesquelles ce travail n'aurait pas cette forme. Son regard critique a permis d'enrichir cette réflexion.

J'adresse ma gratitude à l'Honorable Jean Jacques Zam (Coordonnateur régional du REPAR-AC) d'avoir accepté de me mettre en contact avec les sections nationales du réseau ainsi que de m'avoir fourni des informations utiles. Je remercie également son assistant technique Essama Mathurin pour sa disponibilité et ses conseils qui m'ont aidé à réussir ce projet.

Un remerciement tout spécial à ma tendre et précieuse épouse Priscille Sula Kombozi pour l'amour et la patience dont elle a fait preuve tout au long de ces deux années d'études. Son soutien a été inestimable. Je remercie toute ma famille pour le soutien de mon égard durant toute la période de mes études malgré l'éloignement physique.

J'exprime également ma reconnaissance à tout le personnel de l'administration de l'Université Senghor en général et spécialement au Professeur Thierry Verdel (Recteur de l'Université Senghor) et à Mahamat Abdellatif (Directeur du Département Management), pour leur accompagnement impeccable tout au long de ce programme. J'adresse mes vifs remerciements à tout le personnel de l'administration de l'Université du Luxembourg pour m'avoir offert la bourse Guillaume Dupaix sans laquelle ce projet n'aurait pu s'accomplir.

Je remercie le Professeur Ngondakoy Paul Gaspard (ancien Directeur de Cabinet du Premier Ministre de la RDC et Député national de Yahuma), Mavulu Tofat'andele Paul (secrétaire Général à la Primature), Madame Mufunguzi Mireille (Directrice, cheffe de service des ressources humaines à la Primature), Omengelo Kitoko Etienne (Directeur d'études et planification à la Primature) et le Professeur Jean Faustin Bongilo (Recteur de l'Université de Kisangani) pour m'avoir encouragé en tant qu'agent de la Primature et assistant à l'université de Kisangani de vivre deux expériences exceptionnelles : Senghor et Luxembourg.

Enfin, je suis très reconnaissant à l'endroit de mes collègues Etienne Mbate, Adja Fatou Diakhate, Pierre Yvan Belinga,, Floriane Aouhanmnou, Daniel Amani, Cédric Dubois Muliri, David Mulume, Crispin Yoka, Hugue Kabisa, Joël André Parfait Mbulumbulu, Emile Tandeka, Raïssa Yenoïshi, Raïssa Safari, Abdel-Khadir Hissein Tchori, Bathilde Mbienda, Franck Kandem, Louise Isabelle Laurence Grandjean et Vidiam Moreau pour leur soutien et leur amitié.

Table des matières

Résumé.....	3
Remerciements.....	4
Table des matières.....	5
Liste des sigles et abréviations.....	6
Introduction générale.....	9
1. Définition du problème de la recherche.....	11
2. Objectifs et intérêt de la recherche.....	13
3. Subdivision et articulation du travail.....	14
Chapitre I : Cadre théorique sur les IPIs et démarche méthodologique.....	15
1.1. Revue de la littérature sur le IPIs.....	15
1.1. Hypothèses de recherche.....	23
1.2. Approche théorique : le néo-fonctionnalisme selon le modèle de Haas.....	24
1.3. Méthodologie de la recherche.....	27
1.4. Présentation du REPAR-AC.....	29
Chapitre II : Influence du REPAR-AC sur la gestion durable des forêts d'Afrique centrale.	36
2.1. Réalisations phares du REPAR-AC dans la gestion durable des forêts.....	37
2.2. Les facteurs freinant l'influence du REPAR-AC sur la gestion forestière.....	41
2.2.1. Trajectoire sociale des parlementaires membres du REPAR-AC.....	41
2.2.2. Rigidité des cadres institutionnels, conflits et intérêts nationaux.....	42
2.2.3. Concurrence institutionnelle et défis de coordination des initiatives régionales et internationales sur la gestion des forêts d'Afrique centrale.....	45
2.3. Principaux résultats et contribution de l'étude.....	49
2.3. Limites de l'étude.....	53
2.4. Perspectives des recherches futures.....	54
2.5. Quelques recommandations institutionnelles.....	55
Conclusion générale.....	56
Bibliographie.....	57
ANNEXE 1 : Guide d'entretien de recherche.....	66
ANNEXE 2 : Exemple d'un extrait d'entretien.....	68
ANNEXE 3 : Liste des parlementaires du bureau de la coordination régionale du REPAR-AC	71
ANNEXE 4 : Liste des membres du REPAR-AC-CAMEROUN.....	74
ANNEXE 5: Quelques mails échangés avec les membres du REPAR-AC.....	77

Liste des sigles et abréviations

APC	: Association parlementaire du Commonwealth
APCE	: Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
APF	: Assemblée parlementaire de la Francophonie
APV-FLEGT	: Accord de partenariat volontaire pour l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux
CARPE	: Programme régional de l'Afrique centrale pour l'environnement
CDB	: Convention sur la diversité biologique
CDN	: Contributions déterminées au niveau national
CEAC	: Communauté économique des Etats d'Afrique centrale
CEDEAO de l'Ouest	: Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEFDHAC d'Afrique centrale	: Conférence sur les écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique centrale
CO ₂	: Dioxyde de carbone
COMESA	: Marché commun de l'Afrique orientale et australe
COMIFAC	: Commission ministérielle des forêts d'Afrique centrale
IPIs	: Institutions parlementaires internationales
IPR	: Institutions parlementaires régionales
MERCOSUR	: Marché commun du Sud
OFAC	: Observatoire des forêts d'Afrique centrale
OAB	: Organisation africaine de bois
OMS	: Organisation mondiale de la santé
ONG	: Organisation non gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations Unies
OPI	: Organisations parlementaires internationales
PAM	: Programme alimentaire mondial
RAPAC	: Réseau des aires protégées d'Afrique centrale
PFBC	: Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo
RDC	: République Démocratique du Congo
REDD et à la Dégradation des Forêts	: Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts
RIFFEAC de l'Afrique centrale	: Réseau des institutions de formation forestière et environnementale de l'Afrique centrale
REPALEAC	: Réseau des populations autochtones et locales pour la gestion durable des Écosystèmes Forestiers d'Afrique centrale
REPAR-AC	: Réseau des parlementaires pour la gestion durable des écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique centrale
UA	: Union africaine
UE	: Union européenne
UIP	: Union Interparlementaire
UNESCO	: Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'enfance

UPOCI : Union parlementaire de l'Organisation de la conférence islamique
UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
USAID : *U.S. Agency for International Development* ou Agence américaine
pour le développement international
WRI : *World Resources Institute*
ECOFAC : Programme de conservation et utilisation rationnelle des
Ecosystèmes Forestiers d'Afrique centrale
PAFT : Programme d'Action Forestier Tropical

Promotion Grande-Duchesse Charlotte
2023-2025

Année académique 2024-2025



Chaire de recherche
en études parlementaires

<http://chaiREPAR-AClementaire.uni.lu>

Introduction générale

Le parlement constitue l'une des institutions importantes des systèmes politiques contemporains tant du point de vue *polity*, de la *politics* que des *policies*. En effet, dans une démocratie représentative, le parlement occupe une position exceptionnelle dans le jeu politique¹ car il est l'un des points d'entrée des attentes sociales des citoyens traduites en politiques publiques. Le parlement a le pouvoir d'examiner, d'influencer et de tenir responsable son gouvernement en matière de politique internationale². Pour survivre, la démocratie a besoin d'institutions parlementaires performantes³.

La diversité de perspectives disciplinaires sur l'étude des parlements (ou de l'écosystème parlementaire⁴) démontre la complexité de leurs objets ; une diversité des rôles qu'ils jouent dans les contextes politiques différents afin de remplir leur mission sociétale ; les différents étages (local, national et international) dans lesquels se réalise l'action parlementaire ainsi que les défis auxquels ils sont confrontés⁵. L'un des angles d'études des parlements, le plus récent, porte sur leur rôle dans les affaires internationales. Longtemps considérés comme des acteurs essentiellement nationaux, les parlements se sont investis sur des questions de diverses natures au-delà des frontières nationales de leurs États, autre que le contrôle de l'activité du pouvoir exécutif sur l'action politique extérieure et l'approbation des traités internationaux.

Ce fait est décrit sous le concept de diplomatie parlementaire dont les contours restent variables. De manière plus simple, on peut dire que la diplomatie parlementaire est l'ensemble des multiples actions des parlementaires au niveau international. Puisant ses sources du droit public (au sens large) et du droit parlementaire, elle consacre l'internationalisation croissante de l'activité parlementaire et apporte son concours à la démocratisation de la société internationale⁶. Considérée comme complémentaire à la diplomatie classique menée par le pouvoir exécutif, elle constitue un outil de démocratisation et un instrument indispensable pour la résolution des conflits au niveau international⁷.

¹ Imbeau, L.M. et Staphenurst, R. (2019). *Le contrôle parlementaire des finances publiques dans la Francophonie*. Québec. Presses Universitaires de Laval. Pages 5-7.

² Rosenberg, O. et Thiers, E. (2018). *Traité d'études parlementaires* (dir). Bruxelles. Bruylant.

³ Affodegon, S. W. (2020). *La performance des institutions parlementaires : analyse quali-quantitative comparée de dix-sept ombudsmans* (thèse de doctorat, Université Laval). Université Laval. Disponible sur <https://library-archives.canada.ca/eng/services/services-libraries/theses/Pages/item.aspx?idNumber=1224481116>, consulté le 29 janvier 2025.

⁴ Leston-Bandeira, C. (2025). Getting to the Soul of Parliaments: Using Multi-Methods to Understand the Parliamentary Ecosystem. In Chibois, J. and Shapiro, S. (2025). *Doing Fieldwork in Centres of Power* The Case of Deliberative Assemblies. Routledge. ISBN 9781032372402.

⁵ Rozenberg et Thiers (dir). 2018. Op.cit.

⁶ Péjo, P. (2018). La diplomatie parlementaire, actrice émergente de communications diplomatiques démocratisées. *Hermès, La Revue*, n° 81(2), 73-81. <https://doi.org/10.3917/herm.081.0073>, consulté le 29 janvier 2025.

⁷ Zaouaq, K. (2021). *L'essentiel de la diplomatie parlementaire*. Paris, France : Spinelle. 186 pages. Disponible sur hal-03630336, consulté le 25 novembre 2024.

La diplomatie parlementaire a considérablement évolué par la mondialisation et une reconnaissance accrue des acteurs parlementaires dans les affaires du monde⁸. Elle recouvre une variété de mécanismes et d'outils mobilisés par les assemblées délibératives et les institutions interparlementaires⁹, des réseaux transnationaux des parlementaires ou une association volontaire des parlementaires nationaux, qui agissent à titre privé et non dans le cadre de leur fonction officielle, et qui traduisent cette activité dans leurs fonctions au sein de leurs législatures nationales¹⁰. Autrement dit, l'internationalisation de l'activité parlementaire s'accompagne d'une pluralité des institutions parlementaires internationales (IPIs) dont les modes d'action sont pluriels¹¹. Ce parlementarisme international se situe à la fois au niveau mondial et dans les ensembles régionaux¹².

L'intérêt des recherches scientifiques sur les IPIs ne cesse de croître dans les études sur les processus régionaux ou de gouvernance mondiale du 21ème siècle surtout en raison de son caractère novateur. Pendant de nombreuses années, seuls les praticiens parlementaires eux-mêmes se sont intéressés à la parlementarisation des affaires internationales et ce, principalement dans une perspective de coopération interparlementaire technique. La littérature scientifique sur les IPIs appelés aussi parlements internationaux, qui se consolide actuellement, a besoin d'un nouvel élan, ne serait-ce que parce qu'il reste encore de nombreuses questions importantes et problématiques à traiter¹³. En dépit de l'expansion des IPIs en Afrique, leur efficacité dans les processus décisionnels reste limitée à cause de plusieurs facteurs dont une étude comme celle-ci tente d'expliquer.

⁸ Malamud, A., and Stavridis, S. (2011) cité par Gil-Besada, L. (2025). : A literature-based framework for analysing parliamentary diplomacy in conflict settings: European responses to the Russia–Ukraine war, *The Journal of Legislative Studies*, disponible sur <https://doi.org/10.1080/13572334.2025.2497202>, consulté le 31 mai 2025.

⁹ Zaouaq, K. (2021). Op. cit.

¹⁰ Cofelice, A. (2015). *Parliamentary Institutions in Regional and International Governance: Functions and Powers*. Routledge. Talyor and Francis Group.

¹¹ Péjo, P. (2016). *La diplomatie parlementaire*. Thèse de doctorat en Sciences juridiques. Université Paris-Saclay (ComUE), Ecole doctorale Sciences de l'Homme et de la société.

¹² De Puig, L.M. (2008). *International Parliaments*. Strasbourg : Council of Europe Publishing. Disponible sur <https://public.ebookcentral.proquest.com/choice/publicfullrecord.aspx?p=4951026>, consulté le 29 janvier 2025.

¹³ Stavridis, S. (2021). Parliamentary Diplomacy: A Review Article. *International Journal of Parliamentary Studies*, 1(2), 227-269. <https://doi.org/10.1163/26668912-bja10027>, consulté le 14 décembre 2024.

1. Définition du problème de la recherche

Les IPIs sont des institutions dans lesquelles les parlementaires coopèrent en vue de formuler leurs intérêts, d'adopter des décisions, des stratégies ou des programmes qu'ils mettent en oeuvre, de manière formelle ou non, dans le cadre d'interactions avec d'autres acteurs, par divers moyens tels que la persuasion, le plaidoyer ou la pression institutionnelle¹⁴. Appréhender leur influence signifie avant tout avoir connaissance des cibles d'influence (c'est-à-dire les acteurs vers qui sont adressées leurs actions) ; maîtriser les canaux d'influence (c'est-à-dire la manière dont leurs actions atteignent ces cibles) ; enfin, le résultat attendu (c'est-à-dire le type de comportement que les cibles sont censées modifier). Dans le cas du REPAR-AC, ce sont les Etats membres qui sont les cibles (y compris les parlementaires participants). Les parlements nationaux au sein desquels les participants doivent promouvoir le respect des résolutions et recommandations du REPAR-AC constituent le principal canal de cette influence. La convergence des politiques et législations nationales sur la gestion des forêts constitue le résultat attendu.

Le problème que soulève cette recherche est la faible influence du REPAR-AC en tant qu'une IPR spécialisée à transformer qualitativement les législations et politiques nationales sur la gouvernance forestière en Afrique centrale. L'Afrique centrale, une Afrique en panne¹⁵ selon Pascal Boniface, dispose de l'un des plus grands massifs forestiers de la planète, le deuxième en termes de superficie après l'Amazonie. Les forêts d'Afrique centrale disposent d'une diversité d'espèces en ressources naturelles et résorbent une très grande quantité du Dioxyde de carbone (CO₂).

Selon le rapport de *Central African Forest Initiative* (CAFI) publié en 2024, ces forêts absorbent 1,1 milliards de tonnes de CO₂ représentant ainsi 3% des émissions mondiales. C'est le premier poumon écologique du monde concernant le bilan carbone. Néanmoins, ces forêts subissent des pressions du changement climatique et d'exploitation artisanale. Contrairement à d'autres types de ressources naturelles, les forêts sont des ressources naturelles renouvelables parce qu'elles peuvent être exploitées de nouveau après un certain temps.

Dans cet ordre d'idée, la gouvernance durable de ces forêts est un enjeu majeur pour les Etats de la région, les communautés locales qui y vivent et toute la communauté internationale. La gouvernance forestière peut être entendue comme l'ensemble des règles d'organisation des sociétés humaines dans l'optique du respect de la gestion durable des ressources forestières¹⁶. Elle promeut le développement durable par le respect des normes réduisant les pertes des paysages forestiers, l'amélioration des conditions de vie des personnes et des communautés ; la transparence et l'équité dans le partage des dividendes issues de l'exploitation des forêts (et des ressources associées).

¹⁴ Gil-Besada, L. (2025). Op. cit. page 6.

¹⁵ Boniface, P. (2022). L'Afrique centrale en panne ? *Atlas des relations internationales 100 cartes pour comprendre le monde de 1945 à nos jours*. Pages 148-149. Armand Colin. URL : <https://shs.cairn.info/atlas-des-relations-internationales--9782200634193-page-148?lang=fr>. Consulté le 25 février 2025.

¹⁶ Ostrom, E. (2010). Cité par Maindo, A., Jean-Luc Tulonde, J-L. et Fraternel Amuri, F. (2015) .*Guide de bonne gouvernance forestière APV-FLEGT : exploitation et commerce légaux du bois, une affaire de tous en Province Orientale, RD Congo*. Tropenbos International RD Congo, p.12

En Afrique centrale, elle représente plusieurs enjeux. Premièrement, les forêts constituent une source de recettes nationales¹⁷. Deuxièmement, elles sont convoitées par des puissances étrangères d'Asie et d'Europe exacerbant ainsi la concurrence étrangère sur les ressources naturelles d'Afrique. Troisièmement, la grande partie de l'exploitation forestière reste informelle alors que la région est marquée par des conflits (RDC, Centrafrique, Tchad, par exemple), l'agriculture paysanne (bien que sous-développée) et la pauvreté de la majorité des populations vivant en milieu rural où la forêt est prédominante. Le défi reste, pour ces pays, de préserver les écosystèmes forestiers tout en améliorant la vie des populations dépendantes. Le quatrième enjeu concerne le financement des défis du changement climatique nécessitant des efforts régionaux et nationaux pour attirer des financements innovants.

Le cadre de coopération régionale de gouvernance forestière en Afrique centrale remonte des années 1990 et était exclusivement interétatique. Il a été institué en 1999 lors du premier Sommet des Chefs d'Etats par la Déclaration de Yaoundé du 17 mars 1999 dans laquelle ils proclamaient leur attachement au principe de la conservation de la biodiversité et de la gestion durable des écosystèmes forestiers et le droit de leurs peuples à disposer des ressources forestières. C'est là qu'a émergé l'idée de COMIFAC. Les parlements des pays de la région n'y étaient pas activement impliqués étant considérés comme des organes essentiellement nationaux. Placés devant un fait accompli, ils avaient une petite marge de manœuvre pour appliquer les politiques au niveau interne. Dans ce sens, l'implication des parlements devenait cruciale afin de défendre la voix des citoyens et des communautés. En théorie, leur participation aurait facilité une meilleure application des normes et résolutions régionales. Les parlementaires peuvent contribuer utilement à l'élaboration, à l'examen et au vote des propositions et projets de lois et sont investis des prérogatives de contrôle de l'action politique de leurs gouvernements¹⁸.

C'est ainsi qu'a été créé le REPAR-AC en 2001 afin de promouvoir la convergence législative. Depuis sa création, le REPAR-AC a réalisé des actions. Seulement, aucune étude n'a évalué son influence ni expliqué les obstacles auxquels elle fait face. On pourrait penser que, contrairement aux IPIs africaines qui s'occupent de plusieurs domaines à la fois, les IPIs monothématiques ou spécialisées sont plus efficaces car elles ne concentrent leurs ressources que sur un domaine bien précis. Cela n'est pas le cas pour le REPAR-AC. Si les parlementaires membres du REPAR-AC participent activement dans les rencontres internationales sur la gestion des forêts et la gouvernance environnementale aux niveaux africain et mondial, force est d'observer que la convergence législative entre les pays membres est loin d'être acquise. Ceci pose véritablement la question de l'efficacité du REPAR-AC en tant qu'une institution parlementaire monothématique dotée des capacités suffisantes pour contribuer à une intégration régionale. **Alors, pourquoi les actions du REPAR-AC n'assurent-elles pas la convergence des politiques, des cadres institutionnels et des législations nationales des pays membres afin d'améliorer qualitativement la gouvernance forestière en Afrique centrale ?**

¹⁷ Trefon, T. (2011). *Gouvernance forestière au Congo : le règne de la corruption ?* Bergen: Chr. Michelsen Institute (U4 Brief 2011:17).

¹⁸ Mbzibain, A. et Amine, K. (2016). "Améliorer la gouvernance forestière en Afrique centrale: Bonnes pratiques et leçons apprises de la collaboration entre parlementaires, société civile et médias". Wolverhampton: University of Wolverhampton, Centre for International Development and Training. URL : <http://hdl.handle.net/2436/622856>, consulté le 12 février 2025.

2. Objectifs et intérêt de la recherche

L'objectif principal poursuivi dans ce travail consiste à analyser les facteurs déterminants de la faible influence du REPAR-AC sur la convergence des législations, stratégies et politiques nationales des Etats membres concernant la préservation des écosystèmes forestiers en Afrique centrale. Spécifiquement, il est question d'analyser le poids politique des parlementaires membres du réseau afin de saisir leur capacité politique réelle à porter des initiatives régionales au niveau interne ; analyser si les cadres institutionnels nationaux sont favorables ou non à une intégration des recommandations et résolutions du REPAR-AC et si la multiplicité institutionnelle au niveau régional sur la gestion de forêts nuit à l'action du réseau.

La recherche revêt un double intérêt. D'abord, du point de vue scientifique, elle constitue une contribution importante sur l'action internationale des parlements dans le contexte africain. Les Etats africains ont décidé de joindre la dimension parlementaire dans l'intégration régionale afin, théoriquement, de renforcer la démocratie représentative. La recherche contribue à la thèse selon laquelle les systèmes politiques (y compris leurs acteurs) ont une influence sur le développement des pouvoirs des IPIs. Elle met en lumière non pas ce que sont les IPR africaines mais ce qu'elles font (y compris comment elles font) ainsi que les défis auxquels elles sont confrontées. Les résultats de ce travail pourront démontrer que le poids politique des acteurs, les logiques institutionnelles nationales sont des conditions essentielles pour un approfondissement de la coopération interparlementaire régionale, en plus des statuts et des instruments juridiques et des moyens (budgétaires, matériels et humains). Ensuite, du point de vue pratique, cette étude éclaire l'ambiguïté des choix politiques opérés par des Etats sur la gestion des forêts d'Afrique centrale. Cette ambiguïté est basée sur un conformisme symbolique qui nuit à la cohérence des politiques publiques au niveau régional. Afin d'attirer des bailleurs de fonds au moyen de sa propre diplomatie climatique (ou environnementale), chaque pays proclame le respect des engagements internationaux. Pour des intérêts économiques nationaux, il mène des actions parfois qui contredisent les engagements pris.

3. Subdivision et articulation du travail

Ce travail comporte deux chapitres. Le premier chapitre porte sur le cadre théorique sur les IPIs. Le deuxième chapitre est axé sur l'analyse des actions du REPAR-AC en tant qu'une IPR spécialisée dans la gouvernance forestière en Afrique centrale.

Chapitre I : Cadre théorique sur les IPIs et démarche méthodologique

Ce chapitre fait un état de lieu de la littérature sur les IPIs (i) ; pose les hypothèses au regard du problème soulevé (ii) et décrit le modèle théorique mobilisé afin de vérifier ces hypothèses (iii) ainsi que la démarche méthodologique empruntée pour la collecte des informations ainsi que leur analyse (iv).

1.1. Revue de la littérature sur le IPIs

Les études sur les IPIs sont récente et relativement peu développées¹⁹ dans la mesure où leur émergence est un phénomène récent. Dès 1995 déjà, Schermers et Blokker préconisaient la création des IPIs (organes parlementaires) pour contrôler politiquement les organisations internationales qui échapperaient au contrôle des parlements de leurs Etats membres.

A cet effet, les IPIs contribuent à une sorte de démocratie parlementaire à l'échelle internationale²⁰. Robert Cutler explique que les IPIs sont issues de différentes origines politiques et sociologiques ; ont des types et des sphères d'autorité différents selon leurs textes constitutifs et disposent des statuts divers en droit international²¹. Pour lui, certaines IPIs limitent a priori la portée de leurs responsabilités et de leur autorité que d'autres. Ceci limite le développement de leur personnalité juridique internationale. Pour comprendre les IPIs, Robert Cutler propose une perspective de systèmes complexes. Un système complexe sous-entend celui composé de nombreux éléments en interactions multiples, dont le comportement général ne peut pas être déduit simplement du comportement des parties considérées distinctement²². L'interconnexion des économies au niveau planétaire, les avancées des technologies numériques, les flux des personnes (y compris des biens et services) ainsi que la multiplication des centres de pouvoir en politique mondiale démontrent à suffisance la grande complexité des relations internationales du 21ème siècle.

Dans ce contexte, les Etats et les organisations intergouvernementales qu'ils créent ne sont plus les seuls acteurs importants de la gouvernance mondiale. Se joignent à eux des acteurs non étatiques, parfois dans une logique de concurrence. La participation de nouveaux acteurs aux affaires internationales soulève la question de la dépendance du système international à l'égard des éléments qui le composent ainsi que celle de l'interdépendance entre des éléments dudit système²³. Craignant de perdre leur légitimité au profit de nouveaux acteurs, notamment issus de la société civile, les parlements nationaux ont décidé de s'impliquer activement dans les affaires internationales.

¹⁹ Cutler, R-M. (2017). *The European Parliament in Comparative International Perspective* (August 18, 1999). Disponible sur: <https://ssrn.com/abstract=3040287>, consulté le 2 février 2025.

²⁰ Franzoi Dri , C. (2011). *Changement institutionnel et régionalisme en Amérique latine: la construction du Parlement du Mercosur*. Thèse en Science politique. Université de Bordeaux. Sciences Po Bordeaux; Centre Émile Durkheim UMR 5116. https://theses.hal.science/file/index/docid/999359/filename/ThA_se_Clarissa_Dri.pdf consulté le 3 février 2025.

²¹ Cutler, R-M. (2017). Op.cit.

²² Robert, M. (2001). "Chapitre 6. L'émergence des institutions parlementaires internationales". *Qui a peur de l'État ?*, edited by Gordon Smith and Daniel Wolfish, Presses de l'Université de Montréal. <https://doi.org/10.4000/books.pum.21625>, consulté le 3 février 2025.

²³ Cutler, Robert M. (2001). Op.cit.

Robert Cutler définit les IPIs comme étant des organisations internationales de nature parlementaire composées des parlementaires d'au moins trois États²⁴. Ensuite que ces parlementaires sont choisis à partir de leurs parlements nationaux ou directement élus par les citoyens des États membres. Ils réunissent régulièrement selon que les textes prévoient des consultations multilatérales régulières dans un forum institutionnel prévu par une organisation internationale à laquelle elles peuvent être rattachées ou des organisations structures qu'elles décident de créer²⁵. Autrement dit, les IPIs sont composées de législateurs ayant des pouvoirs législatifs réels ou potentiels, ce signifie que ceux-ci participent à des processus décisionnels ayant une portée législative, même si leurs actions peuvent être consultatives²⁶.

Robert Cutler les distingue en quatre types correspondant chacun à une étape de développement: le congrès, l'assemblée, le parlement et la législature²⁷. Afin de mieux connaître l'essor et le déclin des IPIs, l'auteur établit deux taxonomies des pouvoirs des IPIs : les taxonomies fonctionnelle et épigénétique. La première concerne la manière dont les IPIs survivent. Elle porte sur la création des organes structurels afin de réaliser des tâches fonctionnelles et comprend deux catégories principales : les fonctions internes et les fonctions externes. Les fonctions internes sont propres aux IPIs telles que la planification stratégique et le management des ressources nécessaires à leur fonctionnement. Les fonctions externes sont constituées des rapports avec l'environnement externe (relations avec les autres acteurs internationaux). Avant tous, les IPIs doivent faire évoluer leurs fonctions internes pour maintenir leur stabilité par rapport aux États qui les constituent ; ensuite elles peuvent s'engager de manière proactive avec leur environnement externe²⁸. L'auteur soutient l'idée que seules les IPIs qui réussissent à accomplir leurs fonctions internes ont la possibilité de progresser.

La taxonomie épigénétique se concentre sur les nouvelles fonctions nécessaires à la croissance des IPIs. Ces fonctions sont la stabilité organisationnelle (qui examine comment les IPIs parviennent à maintenir une structure fonctionnelle et à gérer leur propre pérennité face aux défis externes) ; la croissance fonctionnelle (liée au développement de nouvelles capacités indispensables à l'expansion) ; les réseaux relationnels (cette catégorie étudie la manière dont les IPIs établissent et maintiennent des relations avec acteurs internationaux) et l'adaptabilité à l'environnement (qui explore comment les IPIs répondent aux changements de leur environnement global, notamment en termes de gouvernance et de coopération internationale)²⁹. Cet auteur montre aussi un aperçu de l'évolution de la formation des IPIs dans le monde qui confirme bien la tendance croissante à la participation des États (ou de leurs parlements) à ce phénomène³⁰. D'après lui, en 1950, il n'y avait seulement une IPI. Mais, en 2000, le nombre des IPIs a atteint trois cents et le nombre des pays ayant adhéré à au moins une IPI est passé de treize à cent cinquante.

²⁴ *Idem.*

²⁵ Cutler, R-M. (2017). Op.cit.

²⁶ Cutler, R. M. (2001). Op.cit.

²⁷ *Idem.*

²⁸ Cutler, R. M. (2001). Op.cit.

²⁹ *Idem.*

³⁰ *Idem.*

Tableau n° 1: Nombre des IPIs dans la période 1950-2000

Année	Nombre d'IPIs	Nombre d'États adhérents à au moins une IP	Nombre d'États membres des IPIs (adhésions multiples comprises)
1950	1	13	13
1955	4	15	40
1960	6	16	51
1965	7	23	59
1970	9	46	78
1975	11	50	118
1980	12	52	122
1985	12	90	143
1990	15	97	172
1995	22	139	290
2000	23	150	328

Source: Cutler, R. M. (2001). *Chapitre 6. L'émergence des institutions parlementaires internationales*. Op.cit.

La lecture de tableau montre qu'une IPI est créée toutes les quatre années et demi pendant la guerre froide ; une tous les trois ans durant la période comprise entre 1974 et 1991 ; et une par an après 1992. Auparavant, la création des IPIs concernait prioritairement les régions de l'Atlantique ou d'Europe. Depuis 2000, ce phénomène touche actuellement l'Amérique latine, l'Afrique et l'Eurasie³¹. Toutefois, l'auteur exclut de ce tableau des IPIs n'ayant pas une base géographique délimitée notamment l'UIP, l'Association parlementaire du Commonwealth, l'APF et l'UPOCI.

Analysant les pouvoirs du parlement de la CEDEAO et celui du MERCOSUR, Martin Quesnel note que les parlements internationaux ont été conçus comme de véritables législateurs internationaux que comme des instruments de légitimation d'ensembles régionaux producteurs de normes³². Leur existence est plutôt une fonction dotée d'un caractère symbolique. Cette observation est d'autant plus vraie que de nombreux gouvernements cherchent à ce jour la légitimité démocratique en soutien aux projets d'intégration régionale dans le contexte où la méfiance des citoyens vis-à-vis des institutions publiques devient de plus en plus inquiétante.

³¹ Cutler, R. M. (2001). Op.cit.

³² Quesnel, M. (2017). "Les Parlements internationaux et l'exercice du pouvoir normatif international". Sur <https://hal.science/hal-03829771/file/Les%20Parlements%20internationaux%20et%20l%E2%80%99exercice%20du%20pouvoir%20normatif%20international.pdf>, consulté le 2 février 2025.

Les parlements internationaux, selon Quesnel, sont en quête d'un pouvoir normatif qui leur est privé au moment de leur création. Pour lui, leur efficacité dépend étroitement du degré d'intégration de l'organisation régionale. En effet, une organisation régionale dotée de compétences faibles et/ou dont la production normative se limite à des secteurs peu étendus ne sera pas considérée comme présentant des enjeux démocratiques réels.

Bien que l'observation de l'auteur soit pertinente, il importe de souligner que son analyse porte sur une seule catégorie des IPIs, c'est-à-dire des IPIs qui sont des organes des institutions internationales (dans le cas précis des institutions régionales). Pourtant, toutes les IPIs ne sont pas liées à une organisation intergouvernementale (universelle ou régionale) ou ne sont pas des organes parlementaires des organisations internationales.

Le Parlement européen reste l'exemple le mieux connu et le plus développé. D'autres IPIs existent dans tous les continents. Elles se distinguent par leur organisation et leurs missions. De ce point de vue, on ne peut plus être sceptique à l'égard de la pertinence des IPIs pour deux raisons. D'une part, elles peuvent contribuer à l'ouverture démocratique des pays aux régimes non-démocratiques dans la mesure où elles favorisent l'émergence de nouvelles idées dans l'espace public notamment la prise en compte des avis des citoyens. D'autre part, elles ont provoqué une mutation profonde de la diplomatie classique dans laquelle les États étaient considérés comme des intervenants privilégiés.

Toutefois cet argument est valable mais partiellement. Il est vrai que les IPIs surveillent la diplomatie interétatique et balisent le chemin de la coopération entre les entités politiques. En revanche, toutes les IPIs n'ont pas toujours tenu leurs promesses de démocratisation de la vie internationale (ou régionale) et de représentation des intérêts des populations. Il est alors utile d'examiner les gains de ces institutions sur les États qui les composent, sur les structures auxquelles elles sont attachées (en cas d'une IPI, organe d'institution internationale) ainsi que les obstacles qui entravent leur développement.

Concernant l'efficacité des IPIs, il sied de dire que celle-ci peut se mesurer à trois niveaux. Le premier niveau correspond à la gestion de leurs affaires internes dans les limites des textes les constituant et des moyens dont elles disposent. Le deuxième niveau suppose un rôle consultatif passif (c'est-à-dire, une réaction aux demandes d'avis des organes gouvernementaux). Le troisième niveau correspond à un rôle consultatif actif (c'est-dire, une formulation de recommandations pour les organes gouvernementaux). Ce niveau donne aux IPIs la possibilité d'intervenir dans l'activité normative ou de produire des normes.

Andrea Cofelice affirme que diverses IPIs se chevauchent dans le système international³³. Son argument est valable pour le continent africain où plusieurs IPIs sont créées pour rendre la démarche d'intégration régionale plus ouverte et plus légitime mais que ces structures régionales deviennent plutôt des cadres géopolitiques concurrentiels. Alors que les instances régionales africaines tentent d'incorporer le cadre parlementaire dans leur système, l'efficacité des IPIs africaines reste à mesurer.

Davor Janzic soutient que les IPIs stimulent des débats publics à travers des réseaux parlementaires ; complètent les mécanismes nationaux sans les supplanter et renforcent la

³³ Cofelice, A. (2019). *Parliamentary Institutions in Regional and International Governance: Functions and Powers*. Europa Regional Perspectives. Routledge.

légitimité démocratique des politiques internationales³⁴. Elles sont une réponse nécessaire à la complexité croissante de la gouvernance mondiale. Leur influence reste limitée sur les lois internationales et elles manquent de mécanismes coercitifs pour mettre en œuvre leurs décisions³⁵. Analysant l'autopoïèse et la cohérence des IPIs à travers différentes phases de leur évolution épigénétique, Robert M. Cutler soutient qu'en raison de leur nature spécifique, à la fois sociologique et politique, et de leur rôle communicatif unique dans la société mondiale, les IPIs incarnent à la fois des phénomènes sociologiques et politiques, jouant un rôle clé dans la démocratisation et gouvernance mondiale mais elles doivent développer des capacités d'apprentissage et d'adaptation pour surmonter les défis de l'environnement dans lequel elles évoluent³⁶.

Le fait est qu'il existe un nombre considérable d'instances interparlementaires de toutes sortes aux statuts très variés ne signifie pas que les instances parlementaires sont des parlements. On peut compter aussi de délégations gouvernementales dans lesquelles il peut y avoir un ou plusieurs députés ou sénateurs mais ne représentant pas les parlements et qui ne sont pas composées des parlementaires. On peut citer l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Assemblée générale de la santé de l'Organisation mondiale de la santé, etc. Aussi, certaines IPIs ne disposent pas de structures juridiques de fonctionnement semblables à celles d'un parlement et ne disposent pas des mécanismes et des règles de base d'une assemblée parlementaire. Les IPIs sont de plusieurs formats et comportent divers objectifs. A cet effet, elles représentent un phénomène parlementaire unique dans les affaires internationales.

Mathilde Arrigoni et ses collègues ont démontré que les parlements régionaux peuvent être à la fois un catalyseur de l'intégration comme l'aboutissement d'un processus et un moyen pour combler le déficit démocratique (ou la perception de ce déficit) des processus d'intégration régionale³⁷. En d'autres mots, les IPR sont perçues comme une instance additionnelle de délibération et de représentation. D'après Rocabert et ses collègues, une IPI a trois qualités : elle transcende les frontières nationale ; elle dispose d'une organisation collégiale et certains de ces membres directement ou indirectement choisis³⁸. Une distinction existe aussi entre les associations parlementaires internationales (API) et les organisations parlementaires internationales (OPI)³⁹. Les OIP sont des organes

³⁴ Jancic, D. (2015). Globalizing Representative Democracy: The Emergence of Multilayered International Parliamentarism. 38 *Hastings Int'l & Comp. L. Rev.* 197 disponible sur https://repository.uchastings.edu/hastings_international_comparative_law_review/vol38/iss2/1, consulté le 4 novembre 2024.

³⁵ Jancic, D. (2015). Op.cit.

³⁶ Cutler, R-M. International Parliamentary Institutions as Organizations. In Koch and, M. and Stetter, S. (2013). Sociological Perspectives on International Organizations and the Construction of Global Order. *Journal of International Organization Studies (JIOS)*, Volume 4, Special Issue.

³⁷ Arrigoni, M., Knopova, D., & Petri, D. (2009). *L'institutionnalisation des parlements régionaux en Amérique latine*. Sciences Po Paris. Disponible sur <https://www.sciencespo.fr/opalc/sites/sciencespo.fr/opalc/files/L%27institutionnalisation%20des%20parlements%20r%C3%A9gionaux%20en%20Am%C3%A9rique%20latine.pdf>, consulté le 11 février 2025.

³⁸ Rocabert, J. and all. (2014). Cité par Werk, E. (2016). *International Parliamentary Institutions: The influence of domestic politics on the capacities of IPI's*. Bachelor thesis in Politicologie (BSc). Faculty of Social & Behavioural Sciences. <https://studenttheses.universiteitleiden.nl/handle/1887/41179>, consulté le 11 février 2025.

³⁹ Cofelice, A. and Stelios Stavridis. (2014). Cité par Werk, E. (2016). *International Parliamentary Institutions: The influence of domestic politics on the capacities of IPI's*. Bachelor thesis in Politicologie (BSc). Faculty of

d'organisations internationales et sont composés essentiellement de parlementaires. Les API sont organisées de diverses manières et ne sont pas des organes d'organisations internationales. Le REPAR-AC est, par conséquent, une API.

Partant de ces analyses, les IPIs se présentent étant contributrices à une gouvernance mondiale plus démocratique et plus transparente. Leurs fonctions essentielles sont la consultation, les nominations, le contrôle, la législation et le budget⁴⁰. En revanche, les pouvoirs dont dispose une IPI pour exercer ces fonctions et influencer le processus de décision varient considérablement. Le Parlement européen, par exemple, dispose de moyens (juridiques, financiers et humains) pour exercer ces fonctions bien que son histoire ait été un long processus fragile, dynamique, d'extension progressive de compétences et de pouvoirs initialement embryonnaires⁴¹. De nombreuses autres IPIs n'ont pas le pouvoir d'atteindre les principaux objectifs en raison d'une combinaison d'intérêts politiques, de faiblesses en matière d'application et de problèmes de conception structurelle.

Les raisons de cette asymétrie de pouvoir entre les IPIs divergent suivant les auteurs. Certains soutiennent que les systèmes politiques spécifiques ont une influence sur le développement du pouvoir des IPIs. D'autres notent que le processus de création et de renforcement de pouvoirs d'une IPI est le produit de luttes internes entre le pouvoir exécutif et les parlements pour le contrôle de l'espace politique. Ces luttes internes se poursuivent dans la bataille pour le renforcement des pouvoirs essentiels des IPIs. Les exécutifs nationaux concluent parfois des accords à forme simplifiée au niveau régional qui ne nécessitent souvent pas l'approbation par leurs parlements nationaux. Les parlements nationaux préfèrent alors avoir un parlement régional fort qui peut influencer la législation régionale plus démocratique et garantir la souveraineté parlementaire. Certains auteurs estiment que plus les parlements régionaux ont de pouvoir, moins sont ceux des parlements nationaux.

Au niveau africain, quelques études sur les IPIs existent mais elles ne sont pas suffisamment développées. Les parlements régionaux africains sont nés dans un contexte difficile. Leur nature est composite des parlements régionaux en Afrique et se chargent des questions politiques et institutionnelles complexes. Elles concourent à l'intégration régionale mais la capacité des IPIs africaines à remplir leurs fonctions est compromise par de nombreux facteurs. Dans la résolution des conflits, elles utilisent toutefois une série d'outils changeant en fonction de la situation : débats internes, missions d'enquête ou forums pour les différents acteurs. Nayé Anna Bathily explique que les IPR africaines représentent un carrefour d'idées et de débats, une sorte de parlement des parlements ; elles permettent de construire une volonté politique, nourrie par un point de vue global, des rencontres avec des

Social & Behavioural Sciences. <https://studenttheses.universiteitleiden.nl/handle/1887/41179>, le 11 février 2025

⁴⁰ Werk, E. (2016). Op.cit.

⁴¹ Suess, J. (2025). Le Parlement européen contre la démocratie ?, Guillaume Sacriste, Paris, Presses de Sciences Po, 2024, 236 pages. *Politique étrangère*, Printemps(1), Pages 211-212. <https://doi.org/10.3917/pe.251.0211>, consulté le 18 mai 2025.

experts ainsi que l'échange d'idées et de pratiques, sauf que dans ces institutions-là, prime le rôle consultatif à défaut d'avoir un rôle politique plus décisif⁴².

Bien que la parlementarisation consacre la légitimité d'une union communautaire à travers l'intervention des représentants des citoyens dans les décisions édictées par les instances régionales, Gore Simmala soutient que la parlementarisation au sein de l'UEMOA est ralentie pour des raisons de choix politique⁴³. Selon lui, cette non-parlementarisation laisse la place à d'autres outils qui concourent à la légitimité des décisions parmi lesquels les cadres institutionnels et l'élaboration des normes⁴⁴. De son côté, Alioune Sall affirme que la CEDEAO et l'UEMOA n'ont pas de parlement développé⁴⁵. Les élections au suffrage direct des membres du parlement de la CEDEAO n'ont jamais eu lieu ; ce qui peut remettre en cause la légitimité même de cette institution. Concernant l'UEMOA, il n'en existe tout simplement pas encore. Seul le comité interparlementaire continue à faire office d'organe de représentation des peuples.

Samuel-Jacques Priso-Essawe part d'une approche critique qui nous convient le mieux afin d'expliquer ce que font réellement les IPIs africaines. D'abord, dans le projet africain d'intégration en Afrique, l'institution parlementaire n'y est ni la règle, ni le principe⁴⁶. Vraisemblablement, certaines organisations régionales du continent ne disposent pas de parlements (le cas du COMESA et de l'Union du Maghreb arabe) ; d'autres n'ont préconisé qu'une coopération entre des parlementaires nationaux et les institutions régionales sans une institutionnalisation poussée et d'autres encore ont fait le choix pour une parlementarisation aux aspects diversifiés. Ensuite, les IPIs africaines sont souvent faibles ou affaiblies bien que leur institutionnalisation soit appuyée sur la volonté d'associer les peuples aux processus décisionnels régionaux. L'efficacité de leurs actions est compromise par l'emprise qu'exercent les pouvoirs exécutifs sur les institutions mises en place ainsi que l'absence globale de pouvoir de décision et un contrôle limité⁴⁷. Le renforcement des capacités des IPIs africaines est indispensable pour leur permettre d'influencer les processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques, surtout sur des questions complexes comme celle de l'environnement.

Ce travail s'intéresse à une IPI à base régionale spécialisée (ou monothématique), dont la l'admissibilité est restreinte par des conditions géographiques. Elle soutient la thèse

⁴² Nayé Anna Bathily. (2020). Le parlementaire, un acteur international. Dans *L'éveil des Parlements africains*. Éditions Karthala. pages 89 à 113. <https://www.cairn.info/l-eveil-des-parlements-africains--9782811127398-page-1.htm>, consulté le 9 avril 2025.

⁴³ Simmala, D. (2020). "Fondements et réponses à la non-parlementarisation d'un processus d'intégration communautaire : le cas de l'Union monétaire ouest-africaine". Dans Bosse-Platière, I. (dir.). *La parlementarisation des processus d'intégration régionale. Approche comparée Europe, Afrique, Amériques*. Pages 235-257. Presses universitaires de Rennes .URL: <https://doi.org/10.3917/pur.bosse.2020.01.0235>. Consulté le 25 février 2025.

⁴⁴ Simmala, D. (2020). Op.cit.

⁴⁵ Sall, A. (2020). "L'institution parlementaire dans les processus d'intégration des États en Afrique de l'Ouest : les exemples de la CEDEAO et de l'UEMOA". Dans Bosse-Platière, I. (dir.). *La parlementarisation des processus d'intégration régionale. Approche comparée Europe, Afrique, Amériques*. Pages 133-156. Presses universitaires de Rennes. URL: <https://doi.org/10.3917/pur.bosse.2020.01.0133>, consulté le 25 février 2025.

⁴⁶ Priso-Essawe, S.-J. (2020). "Institutions parlementaires régionales en Afrique : une approche critique". Dans I. Bosse-Platière (Éd.), *La parlementarisation des processus d'intégration régionale* (pp. 157-178). Presses Universitaires de Rennes.

⁴⁷ Priso-Essawe, S.-J. (2020). Op.cit. Page 161.

selon laquelle les systèmes politiques ont une influence sur les pouvoirs des IPIs. Spécialement les acteurs individuels (les parlementaires membres des IPIs) jouent un rôle clé dans le renforcement des pouvoirs de celles-ci. En revanche, tous ces auteurs n'ont pas soulevé la question du poids politique ou la trajectoire sociale des parlementaires des IPIs ni l'influence des celles-ci dans la convergence des législations nationales des Etats membres. Pourtant, les IPIs ne peuvent être légitimes que lorsqu'elles apportent aussi des bénéfices aux Etats membres.

1.1. Hypothèses de recherche

Cette recherche tente de vérifier trois hypothèses principales. Nous soutenons que les actions du REPAR-AC n'ont pas une influence significative sur les politiques et législations nationales de gestion forestière durable.

Premièrement, nous avançons que les parlementaires membres du réseau ne sont pas des acteurs politiques de premier plan au niveau national. Autrement dit, le faible capital politique des parlementaires du REPAR-AC dans les parlements nationaux réduit leur capacité à influencer les lois et politiques nationales. L'argument central de cette hypothèse est que les interactions au sein des IPIs peuvent conduire à une véritable persuasion des parlementaires participants. À leur tour, les changements de préférences parmi les parlementaires participant aux IPIs et influents au niveau des parlements nationaux peuvent entraîner une modification de l'équilibre des préférences dans leurs parlements d'origine. Par conséquent, l'évolution des préférences au sein des parlements nationaux pourrait modifier le comportement des exécutifs, soit par des mécanismes formels (politiques et législations) soit par une pression informelle exercée par le biais de questions et de débats parlementaires. Deuxièmement, nous pensons que les Etats de la sous-région, pour préserver leur souveraineté permanente sur les ressources naturelles, se dotent des cadres institutionnels nationaux rigides favorisant moins l'intégration des initiatives régionales au niveau interne. Les conflits entre nombreux d'entre eux freinent également l'élan d'une coopération interparlementaire approfondie.

Enfin, nous estimons que le REPAR-AC est une institution faible qui reproduit les recommandations déjà élaborées par d'autres institutions régionales sur la gestion forestière. Dans ce sens, le REPAR-AC n'assume qu'une fonction de représentation symbolique des citoyens et des parlements. La faible influence du REPAR-AC sur les législations nationales constitue la variable à expliquer (dépendante) de cette étude. Elle est appréhendée par les variables explicatives (indépendantes) suivantes : la trajectoire sociale ou poids politique des parlementaires membres du réseau dans la prise de décision au sein de leurs parlements, la rigidifié des cadres institutionnels nationaux et la concurrence normative entre le REPAR-AC et d'autres institutions régionales chargées des forêts.

1.2. Approche théorique : le néo-fonctionnalisme selon le modèle de Haas

Le cadre théorique mobilisé dans cette étude est l'approche néo-fonctionnaliste selon le modèle de Ernst Haas. Elle figure parmi les théories les plus connues qui ont tenté d'expliquer l'intégration européenne. Pour comprendre le néo-fonctionnalisme, il est important de comprendre avant tout le fonctionnalisme ainsi que ses critiques car le néo-fonctionnalisme fait partie des approches fonctionnalistes qui sont considérées comme les fondements des théories libérales de l'intégration régionale. Parmi les fondateurs du fonctionnalisme, il y a lieu de citer David Mitrany.

Selon l'approche fonctionnaliste, les États-nations ne sont pas capables de développer leurs espaces politiques au profit de leurs citoyens. Le jeu politique et les exigences idéologiques (recherche des gains individuels) influencent négativement les politiques publiques qu'ils élaborent et mettent en œuvre. Afin de résoudre ce problème, les théoriciens du fonctionnalisme préconisent la création d'institutions puissantes qui dépassent les cadres nationaux. Autrement dit, c'est l'inflexibilité due au caractère idéologique du gouvernement dirigé par des acteurs politiques qui provoque le besoin d'institutions transnationales. Cet argument met en avant l'idée de transcender les contraintes territoriales ou de souveraineté nationale jusqu'ici reconnue aux seuls États. Ces chercheurs soutiennent que plus il y a d'organisations et d'institutions transnationales spécialisées et interdépendantes, plus les besoins des populations de l'humanité sont satisfaits.

Ce postulat pourrait théoriquement bien expliquer la multitude et la diversité d'institutions régionales africaines. S'inspirant de l'Union européenne, le continent africain a multiplié des politiques institutionnelles afin de résoudre des problèmes auxquels les États ne pouvaient pas solutionner individuellement. Les politiques institutionnelles sont celles qui promeuvent et transforment les institutions au sein d'une société⁴⁸. Au niveau d'un continent, elles peuvent être intergouvernementales ou interparlementaires.

Selon les fonctionnalistes, la création des institutions internationales produit deux effets. D'une part, un transfert de loyauté des populations des États membres vers les nouveaux ensembles institués. D'autre part, une réduction significative des conflits entre les États. Cet argument est discutable dans le contexte de l'intégration africaine. En dépit des institutions régionales créées, les conflits n'ont pas diminué en Afrique ni par leur nombre ni par leur intensité. Au contraire, les ensembles régionaux se sont entraînés dans une concurrence géopolitique. La loyauté des populations africaines à l'égard de l'UA et des organisations régionales n'est jusqu'à présent pas acquise en ce sens que celles-ci peinent à accomplir efficacement les missions qui ont facilité leur création :

“Il existe, notamment en Afrique, une multiplicité d'espaces d'intégration régionale à géométrie variable, institutionnels et non, horizontaux et verticaux, des duplications et des chevauchements et un processus permanent de décomposition/recomposition des espaces. Certains pays jouent sur ces chevauchements et ont comme stratégie la

⁴⁸ Quermonne, J. L. (1985). « Les politiques institutionnelles : essai d'interprétation et de typologie », in M. Grawitz et J. Leca (ed.). *Traité de science politique. Les politiques publiques*, vol. 4, Paris, PUF. Page 62.

*multiplicité d'appartenance. On observe ainsi des conflits d'appartenance entre les grandes régions....*⁴⁹.

C'est pour cette raison que l'approche fonctionnaliste a été fortement critiquée, du moins, dans le cadre de l'intégration européenne car elle n'accorde que peu d'attention sur les acteurs impliqués dans les institutions internationales. En préconisant des organisations internationales de plus en plus spécialisées ou technocratiques, l'approche fonctionnaliste minimise la présence permanente et inéluctable du jeu politique. La gestion des politiques publiques internationales n'est pas un simple jeu technocratique car il y en a fondamentalement un jeu de pouvoir.

Les limites du fonctionnalisme ont permis aux néo-fonctionnalistes d'approfondir leurs idées. Suivant cette approche, la raison de création des institutions internationales n'est ni l'existence des menaces extérieures ni le désir des petits États de s'associer aux grands afin d'augmenter leur influence moins encore l'automatisme technocratique proposé par les fonctionnalistes. En revanche, ce sont les élites politiques et administratives défendant leurs propres intérêts qui décident d'approfondir ou de freiner l'intégration. Le processus d'intégration se conçoit ainsi comme le résultat d'une compétition entre différents acteurs. Le néo-fonctionnalisme fait partie de l'école libérale des relations internationales et son intérêt primordial consiste à expliquer les conditions selon lesquelles les systèmes interétatiques pourraient se développer en une organisation supranationale. Dans ce sens, l'intégration régionale commence par les interactions entre les États dans des domaines spécifiques et techniques mais s'étend ensuite à d'autres domaines par le mécanisme de *spill-over* (débordement). L'effet de débordement va dans une perspective d'expansion, c'est-à-dire qu'une action posée dans un domaine ouvre la voie à des actions dans un autre secteur, etc.

Ce cadre théorique est utile pour comprendre le rôle des IPIs spécialisées dans les projets d'intégration en Afrique. Elle permet de saisir les facteurs susceptibles d'empêcher que cette coopération interparlementaire spécialisée entre les États ne débouche sur une intégration très poussée (dans le cas précis, une gouvernance forestière régionale). Les bases de cette perspective nous permettent de comprendre que l'intégration régionale peut être limitée pour deux raisons. Le premier cas découle de l'absence, au niveau national, des acteurs influents impliqués dans le processus régional. Ces acteurs peuvent être appelés des élites de la facilitation de cette intégration. Autrement dit, les principaux objets de recherche sur les projets d'intégration devraient être les élites. Le processus d'intégration engendre alors un transfert de loyauté de la part des élites participant le plus activement au processus. Ce qui signifie que si les acteurs politiques participant aux IPIs (les parlementaires) n'ont pas suffisamment d'influence politique dans leurs parlements nationaux pour faire adopter les recommandations internationales, l'impact des institutions parlementaires internationales sur les législations nationales sera limité. La dimension personnelle, au même titre que la dimension administrative ou structurelle, est essentielle dans l'analyse du degré d'institutionnalisation et de professionnalisation des parlements régionaux.

⁴⁹ Dans Hugon, P. (dir.). *Les économies en développement à l'heure de la régionalisation*. Pages 103 -163. Karthala. <https://doi.org/10.3917/kart.hugon.2003.01.0103>. Consulté le 25 février 2025.

Dans le deuxième cas, les États membres attachés à leur identité nationale, préfèrent eux-mêmes limiter l'intégration à des domaines techniques et résistent à abandonner leur autorité nationale au profit d'arrangements internationaux plus intégratifs. Alors, ils ne s'associent que pour des objectifs pratiques sans nécessairement chercher à unifier leurs politiques ou à les étendre dans d'autres domaines de coopération. Cette situation réduit l'efficacité des actions régionales au sein des États. Les règles prises au niveau régional ne sont pas toujours appliquées à l'interne car les États membres n'affichent qu'un soutien officiel (symbolique) à des normes sans les transposer dans leurs législations et politiques. Cette résistance peut résulter de la rigidité des cadres institutionnels nationaux ne favorisant pas une intégration effective des résolutions et recommandations internationales.

Il sied de noter que le néo-fonctionnalisme comporte également des limites. En premier lieu, le débordement n'est pas toujours automatique surtout lorsqu'une partie des citoyens et des acteurs politiques rejettent l'idée d'association. Deuxièmement, cette théorie ne tient pas compte des changements de besoins des parties prenantes clés ou le développement de nouvelles attentes dans le champ social ou dans l'espace politique. Les décisions politiques et les cadres institutionnels peuvent marquer l'arrêt de l'intégration. Comprendre l'intégration régionale exige également de prendre en considération les relations extérieures des États membres avec d'autres pays ainsi que les changements dans le système international et la manière dont les acteurs perçoivent ces changements (comme opportunités ou menaces à l'idée d'intégration).

En dépit de ces critiques, l'approche néo-fonctionnaliste paraît utile pour comprendre la faible influence du REPAR-AC dans les pays membres en analysant le poids politique des parlementaires impliqués dans le processus, la réticence des États à céder leur souveraineté pour plus d'intégration ou la concurrence d'autres acteurs, limitant ainsi l'effet d'engrenage.

1.3. Méthodologie de la recherche

Cette étude emprunte une méthodologie essentiellement qualitative. Dumez affirme que recherche qualitative s'efforce d'analyser les acteurs ou agents comme ils agissent⁵⁰ en s'appuyant sur leurs discours, leurs intentions, les modalités de leurs actions et interactions⁵¹. Elle permet de comprendre les stratégies des acteurs d'un système donné. L'avantage primordial de la recherche qualitative est sa flexibilité dans la construction de l'objet de l'étude.

Ainsi, ce travail repose sur deux séries de données. D'abord, la technique documentaire a été utile pour une exploitation des résolutions et rapports du REPAR-AC sur la gestion durable des forêts en Afrique centrale ainsi que les textes juridiques d'autres institutions concurrentes au RÉPAR-AC. Nous avons également réalisé sept entrevues en ligne avec sept parlementaires membres de la coordination régionale REPAR-AC issus des pays suivants : RDC, République du Congo, Cameroun, Gabon et du Tchad) et une avec un membre de la section nationale du Rwanda. Ces pays ont été choisis pour deux raisons : l'importance du massif forestier de ce pays par rapport à d'autres et la disponibilité des acteurs membres du REPAR-AC dans les sections nationales. Nous avons également réalisé une entrevue en ligne avec le Secrétaire exécutif de la COMIFAC, une des institutions importantes de gestion des forêts dans la région.

Ces entrevues ont permis de rassembler des informations sur les actions du REPAR-AC, les positions politiques des parlementaires au sein de leurs parlements, les difficultés rencontrées par les organisations qui s'occupent de la gestion des forêts en Afrique centrale ainsi que les interactions entre elles. Nous avons procédé à des prises de notes et à des enregistrements audio. La durée moyenne de chacune des entrevues était d'une heure et vingt minutes. Toutes les entrevues ont été réalisées par visioconférence (google meet). Les thématiques du guide d'entretien ont été : les actions du REPAR-AC ; les difficultés liées à son influence ; les conséquences des conflits et des intérêts des Etats sur les actions du REPAR ainsi que l'architecture institutionnelle de gestion durable des forêts en Afrique centrale et son impact sur les actions du REPAR.

Il sied de noter que ces entrevues ont été facilitées par ce que nous pouvons appeler "*l'informateur clé*". L'informateur appuie le chercheur, l'introduit à des groupes, à des espaces sociaux et mondes professionnels, à des pratiques et à des sites jusque-là inconnus, voire peu documentés⁵². Dans le cas de cette étude, le coordonnateur régional du REPAR-AC (parlementaire camerounais) a joué le rôle de l'informateur clé qui nous facilité l'obtention de plusieurs documents (règlement intérieur et rapports du REPAR-AC) mais aussi la prise de contact avec les responsables sections nationales et les autres institutions qui travaillent pour la gestion des forêts en Afrique centrale. Une liste des membres du bureau de la coordination régionale nous a été donnée (y compris toutes les coordonnées).

⁵⁰ Dumez, H. (2016). *Méthodologie de la recherche qualitative : Les 10 questions clés de la démarche compréhensive* (2e éd.). Vuibert. Pages 12-13.

⁵¹ Dumez, H. (2016). Op.cit. Page 13.

⁵² Paquette, J., St-Denis, K., et Doris, J. (2024). "Introduction. L'informateur clé en recherche qualitative : enjeux éthiques, enjeux méthodologiques et histoire d'une pratique". *Recherches qualitatives, Hors-série « Les Actes »*, (29), 1-9.

Nous avons alors procédé à l'envoi des mails de prise en contact auprès de chaque membre. Seuls les parlementaires membres du bureau de la coordination du REPAR-AC de la RDC, de la République du Congo, du Cameroun, du Gabon et du Tchad ainsi qu'un parlementaire du Rwanda et le Secrétaire exécutif de la COMIFAC ont répondu positivement.

L'analyse du contenu des documents ainsi que la méthode d'analyse thématique des entrevues réalisées ont permis d'expliquer les défis et contraintes qui empêchent les parlementaires du REPAR-AC à influencer les politiques et législations nationales sur la gestion durable des forêts. Il sied de noter que la méthode d'analyse thématique consiste à résumer et à traiter les informations à l'aide des thèmes et sous-thèmes⁵³.

⁵³ Jacob, S. et Defacqz, S. (2023). Panorama des unités de transformation numérique. *Chaire de recherche sur l'administration publique à l'ère du numérique*. Québec. Université de Laval.

1.4. Présentation du REPAR-AC

Le REPAR-AC est né dans le besoin pour les parlementaires des pays d'Afrique centrale de contribuer à la gestion durable des forêts. Les parlementaires du REPAR-AC sont convaincus qu'ils doivent jouer un rôle majeur afin de garantir la participation effective des populations locales et autochtones à la gestion des ressources forestières ; à la prise des décisions en matière de gestion forestière et l'accès aux bénéfices économiques et sociaux de la gestion et de l'exploitation des ressources naturelles⁵⁴.

Selon un rapport de la section camerounaise du REPAR-AC publié en 2017 sur l'engagement des parlementaires du Cameroun pour l'influence des politiques de gouvernance et de gestion durable des ressources naturelles ; le REPAR-AC est définie comme une structure spécialisée instituée en 2001 à Libreville dans le cadre de la CEFDHAC. Elle est créée comme un forum où discutent, se concertent ouvertement les parlementaires des pays d'Afrique centrale membres de la COMIFAC⁵⁵. Il se présente aussi comme une organisation à but non lucratif, apolitique et non confessionnelle⁵⁶. Une telle présentation s'oppose à la nature politique des ces membres qui sont composés essentiellement des parlementaires nationaux des pays membres.

La création du REPAR-AC est la suite d'une longue histoire de mobilisation des efforts des Etats au niveau régional afin de faire des ressources forestières de l'Afrique centrale un levier de paix et du développement durable. Ainsi, les Chefs d'Etats avaient pris, le 17 mars 1999, la Déclaration dite « *Déclaration de Yaoundé* » portant sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers. Dans cette déclaration, les Chefs d'Etats s'accordent à préserver la biodiversité et la gestion des ressources forestières pour appuyer leurs économies et protéger leurs communautés.

Cette déclaration reflète le principe des Nations Unies sur la souveraineté permanentes des peuples et des nations sur leurs ressources naturelles issu de la Résolution 1803 (XVII) de l'Assemblée générale votée le 14 décembre 1962. Suivant cette résolution, le droit de souveraineté permanente des peuples et des nations sur leurs richesses et leurs ressources naturelles doit s'exercer dans l'intérêt du développement national et du bien-être de la population de l'Etat concerné⁵⁷. En revanche, ce principe n'empêche pas la gestion concertée des ressources naturelles entre les Etats.

En 2005, lors du deuxième Sommet de Brazzaville, les parlementaires signèrent le traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale qui institua la COMIFAC et adopta le Plan de convergence. Selon son règlement intérieur, le siège du REPAR-AC est établi à Kinshasa⁵⁸. Il peut être transféré dans tout autre

⁵⁴ Règlement intérieur du REPAR-AC tel que modifié le 22 mars 2012. https://archive.pfbc-cbfp.org/docs/CEFDHAC/REPAR_-_STATUTS_REPAR_Regional.pdf, consulté le 18 février 2025.

⁵⁵ REPAR-AC-Cameroun. (2017). Catalyseur de l'engagement des parlementaires du Cameroun pour l'influence des politiques de gouvernance et de gestion durable des ressources naturelles. Rapport de la plénière spéciale Parlement- Gouvernement sur la valorisation de la biodiversité. Yaoundé, décembre 2017.

⁵⁶ REPAR-AC-Cameroun. Op.cit.

⁵⁷ Assemblée générale des Nations Unies. (1962). *Résolution 1803 (XVII) sur la souveraineté permanente sur les ressources naturelles* (A/RES/1803(XVII)). URL : [https://undocs.org/fr/A/RES/1803\(XVII\)](https://undocs.org/fr/A/RES/1803(XVII)), consulté le 18 février 2025.

⁵⁸ Article 5 du règlement intérieur du REPAR-AC, tel que modifié le 22 mars 2012.

pays membre sur décision de l'Assemblée générale, prise à la majorité simple des membres présents. Le REPAR-AC est créé pour une durée illimitée. Il est par conséquent, une IPI au sens de Robert Cutler. Ses activités couvrent l'ensemble des pays de l'espace COMIFAC constitué des pays suivants : le Burundi, le Cameroun, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo, la République du Congo, le Rwanda, le Sao Tomé et le Tchad.

Les articles 4 et 5 définissent les buts, les objectifs et les moyens d'action du REPAR-AC. Selon l'article 4, le REPAR-AC assure la participation des parlementaires à la conservation et à la gestion durable des forêts. Le REPAR-AC poursuit neuf principaux objectifs : (1) garantir l'implication des parlementaires dans les processus de formulation, de mise en oeuvre, de suivi et d'évaluation des politiques et des législations de conservation et de gestion durable des écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique centrale⁵⁹ ; (2) promouvoir le partage des expériences législatives nationales en matières de gestion des écosystèmes forestiers entre les parlementaires des pays membres⁶⁰ ; (3) assurer le renforcement des capacités et la formation des parlementaires sur les questions locales, nationales et internationales relatives à la gestion de l'environnement en général et des forêts en particulier⁶¹ ; (4) veiller à la prise en compte des intérêts des populations locales et autochtones dans l'élaboration et l'application des textes législatifs en matière de gestion de l'environnement en général et des forêts en particulier⁶² ; (5) contribuer, par une action législative efficace et concertée, à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes de forêts denses et humides⁶³ ; (6) contribuer à la mise en oeuvre du Plan de convergence de la COMIFAC⁶⁴ ; (7) lutter contre l'exploitation forestière illégale et les changements climatiques⁶⁵ ; (8) sensibiliser les Etats membres et les gestionnaires des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale sur la nécessité d'adhérer, de ratifier et d'appliquer les conventions internationales relatives aux questions de l'environnement⁶⁶ et (9) faciliter la concertation et le dialogue, en matière de gestion des écosystèmes forestiers, entre les décideurs, les opérateurs économiques du secteur forestier, les acteurs de la société civile, les experts des questions environnementales et les populations locales et autochtones autour de ces questions⁶⁷.

On observe que le REPAR-AC se dote de larges missions qui ne peuvent être efficacement réalisées que si le réseau dispose des compétences nécessaires, des pouvoirs normatifs étendus, des ressources financières importantes ainsi que des membres disposant, au niveau national, d'une grande marge de manoeuvre politique afin d'influencer les processus de prise de décision. Ce constat ne concerne pas uniquement le REPAR-AC. Nombreuses organisations régionales en Afrique qu'elles soient interétatiques ou parlementaires sont critiquées du fait qu'elles se donnent un éventail des buts et de missions sans toutefois disposer des moyens nécessaires pour les réaliser. Pour de nombreux observateurs, l'une des faiblesses de ces organisations se situe au niveau de cette

⁵⁹ *Idem*

⁶⁰ *Idem*

⁶¹ *Idem*

⁶² *Idem.*

⁶³ *Idem*

⁶⁴ *Idem*

⁶⁵ *Idem*

⁶⁶ *Idem.*

⁶⁷ Article 5 du règlement intérieur du REPAR-AC, tel que modifié le 22 mars 2012.

association de plusieurs buts allant de la sécurité, à l'économie en passant par la gestion forestière, la lutte contre les réchauffements climatiques. Bien qu'elle soit une institution parlementaire régionale spécialisée, le REPAR-AC n'échappe pas à cette critique.

Le REPAR-AC compte trois types de membres. Premièrement, il y a des membres de droit qui sont les parlements des dix pays membres de la CEFDHAC représentés par les parlementaires désignés ou élus à cet effet au sein de la coordination régionale⁶⁸. Ensuite, il y a les membres d'honneur. Mais le règlement intérieur du REPAR-AC ne fournit aucune explication sur cette catégorie des membres. Enfin, il y a une troisième catégorie des membres composées des personnes dites ressources. Ces personnes peuvent être physiques (c'est-à-dire, des anciens parlementaires et experts dans les secteurs cibles mettant leur expertise au service du REPAR-AC) ou morales (les partenaires au développement ayant conclu des conventions de collaboration avec le REPAR-AC). La diversité des catégories des membres fait du REPAR-AC une organisation hybride. Contrairement à d'autres IPIs qui sont composées essentiellement de parlementaires, le REPAR-AC intègre d'autres membres qui n'ont pas de statut politique (soit l'ayant perdu à la fin de leur mandat électif dans leurs pays soit ne l'ayant pas tout simplement). Cette diversité des membres contraste avec les missions même du réseau qui ne mentionnent qu'une seule catégorie de membres, notamment les parlementaires (des femmes et des hommes détenant ce statut politique dans les assemblées nationales et/ou les sénats des pays membres).

Selon le règlement intérieur, tout membre du REPAR-AC a le droit de jouir des droits et avantages reconnus aux membres du réseau sans distinction ; de prendre part ou d'être convié aux activités ; de participer aux réunions du réseau ; d'y exprimer librement ses opinions et d'être électeur et/ou éligible dans ses structures⁶⁹. En revanche, il est tenu de respecter et d'appliquer le règlement intérieur ; de concourir en toutes circonstances à la réalisation des objectifs poursuivis par le réseau ; de contribuer à la mise en oeuvre des missions assignées au REPAR-AC et à la CEFDHAC ; de participer aux réunions et aux activités et de faire preuve de dignité dans sa participation aux activités⁷⁰. Il sied de souligner que le REPAR-AC ne dispose pourtant pas d'un code de bonne conduite ou d'éthique imposable à ses membres malgré l'exigence faite à ceux-ci d'observer ces valeurs.

Sur le plan de son organisation, le REPAR-AC comprend une Assemblée générale ; la coordination régionale ; le secrétariat permanent ; les représentations nationales ainsi que les représentations locales⁷¹. L'Assemblée générale est l'organe suprême du réseau. Elle est l'instance centrale d'orientation et de décision⁷². Elle regroupe tous les membres du réseau tels que définis à l'article 6 du règlement intérieur, la coordination régionale et toutes ses représentations nationales. Chaque membre du REPAR-AC est représenté à l'Assemblée générale par un seul délégué statutaire appelé à prendre part aux modalités de prise de décision et d'élection des responsables. L'Assemblée générale dispose des pouvoirs étendus pour poser tous les actes en rapport avec l'élaboration de la politique et du programme d'action du réseau. Elle statue et délibère sur tout ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement du réseau.

⁶⁸ Article 6 du règlement intérieur du REPAR-AC, tel que modifié le 22 mars 2012.

⁶⁹ Article 7 du règlement intérieur du REPAR-AC, tel que modifié le 22 mars 2012.

⁷⁰ Article 8 du règlement intérieur du REPAR-AC, tel que modifié le 22 mars 2012.

⁷¹ Article 9 du règlement intérieur du REPAR-AC, tel que modifié le 22 mars 2012.

⁷² Article 10 du règlement intérieur du REPAR-AC, tel que modifié le 22 mars 2012.

L'Assemblée générale du REPAR-AC ne peut siéger valablement que si au moins les deux-tiers de ses membres sont présents ou représentés. Cela signifie que tout membre de l'Assemblée générale empêché ou absent peut se faire représenter par un autre membre muni d'une procuration spéciale et nominative signée par une autorité nationale. L'Assemblée générale se réunit en session ordinaire, de manière rotative dans les pays membres de la CEFDHAC, une fois par an. Elle est convoquée par la coordination. Ainsi, l'ordre du jour est préparé par la coordination. Aux termes de l'article 13, l'Assemblée générale définit les grandes orientations ; élit les membres de la coordination régionale ; approuve et adopte le plan d'action ainsi que le budget préparé par la coordination régionale ; approuve le rapport d'activités et le rapport financier présenté par la coordination régionale ; fixe le montant des frais d'adhésion et de cotisation et approuve les candidatures ou l'admission de nouveaux membres⁷³.

Chaque fois qu'elle se réunit, l'Assemblée générale élit un bureau appelé aussi un présidium qui est chargé de conduire les travaux de l'Assemblée générale. Le présidium est composé d'un président ; d'un vice-président ; d'un rapporteur ; d'un rapporteur adjoint et d'un membre. Le mandat de ses membres correspond à la durée des travaux de l'Assemblée générale qui les a élus. Le président du bureau de l'Assemblée générale ne peut pas être membre de la coordination régionale. Précisons que c'est le coordonnateur régional du réseau qui convoque les séances de l'Assemblée générale.

Prioritairement, le consensus est requis pour la prise de décision lors des réunions de l'Assemblée générale. A défaut du consensus ou lorsque celui-ci n'est pas atteint en dépit des efforts du présidium, il est procédé à un vote, par bulletin secret, à la majorité simple des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des suffrages exprimés, la voix du président est prépondérante. En cas d'élection ou de prise des décisions importantes en Assemblée générale, chaque pays présent ou représenté dispose d'une seule voix en dépit du fait qu'il dispose de plusieurs parlementaires au sein du réseau. On peut alors comprendre que la représentativité au sein du REPAR-AC n'est pas proportionnelle à la taille du pays, à l'importance de son massif forestier ou au nombre de ses membres parlementaires comme on pourrait le penser. Elle est plutôt nationale. Cette représentativité met l'accent sur l'égalité des Etats sur le plan de droit international, un principe que beaucoup de pays africains défendent dans leurs relations avec d'autres pays notamment aux Nations Unies. Signalons que la représentation du pays membre doit impérativement comprendre un député et un sénateur pour des parlements nationaux bicaméraux.

Le REPAR-AC est dirigé par un bureau appelé coordination régionale. Celui-ci est composé d'un coordonnateur régional chargé de la recherche des financements auprès des bailleurs de fonds ; de six coordonnateurs adjoints en charge de secteurs thématiques spécifiques⁷⁴. Ses membres sont élus par l'Assemblée générale au scrutin uninominal majoritaire à un tour, pour une durée de trois ans renouvelable. En cas d'égalité, le critère d'âge départage les concurrents (en faveur du plus âgé). Si consensus se dégage pour la composition de la coordination, on procède à un scrutin de liste. La coordination régionale exécute des décisions de l'Assemblée générale. Elle gère quotidiennement le réseau. Elle répond de tous ses actes devant l'Assemblée générale de laquelle sa légitimité. Elle recrute le secrétaire permanent et celui d'appui.

⁷³ Article 13 du règlement intérieur du REPAR-AC, tel que modifié le 22 mars 2012.

⁷⁴ Article 20 du règlement intérieur du REPAR-AC, tel que modifié le 22 mars 2012.

Ordinairement, la coordination régionale se réunit au moins deux fois par an, sur convocation du coordonnateur, ainsi que plusieurs fois en cas de besoin. Elle ne peut valablement siéger que si les deux-tiers au moins de ses membres sont présents. Ses décisions obéissent à la règle de majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du coordonnateur ou du président de la séance compte double.

Le coordonnateur régional est le responsable du réseau. Il convoque et préside les réunions de la coordination régionale et les Assemblées générales non électives⁷⁵. Il ordonne les dépenses. Il représente et engage le réseau dans tous les actes de la vie civile et devant la justice. Il veille à l'exécution de toutes les décisions de l'Assemblée générale et de la coordination. Il rend compte de son action à la coordination et à l'Assemblée générale⁷⁶. C'est le principe de la double responsabilité. Les coordonnateurs adjoints sont responsables de l'élaboration de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des activités sectorielles placées sous leurs responsabilités. En cas d'empêchement ou d'indisponibilité du coordonnateur régional, un d'eux assure ses fonctions. Cette suppléance s'exerce suivant l'ordre de déclinaison protocolaire et à défaut sur décision de l'ensemble de la coordination après un vote à la majorité simple⁷⁷.

Le secrétaire général anime et gère le secrétariat du réseau dont il dirige l'administration. A ce titre, il assure la supervision de l'ensemble des activités du réseau. Il est chargé de la tenue du registre des membres, de la préparation et de l'organisation des réunions. Il assure la rédaction et la diffusion des rapports et des comptes rendus des réunions. Il assure le protocole des réunions, des manifestations et des cérémonies du réseau⁷⁸. Il est assisté par un secrétaire général adjoint qui le remplace en cas d'absence, d'empêchement ou d'indisponibilité. Le trésorier général assure la gestion financière du réseau. Il s'occupe de l'entrée et de la sortie des fonds. Il est principalement chargé de recevoir la participation des membres et d'encaisser les contributions, aides et autres apports faits au réseau. Il établit régulièrement un rapport de la gestion des fonds du réseau dont copie est tenue aux membres de la coordination. Il signe conjointement avec le coordonnateur tous les documents à caractère financier du réseau. Il travaille en étroite collaboration avec les Commissaires aux comptes qui peuvent, à tout moment, lui exiger des explications sur la tenue des fonds.

Les commissaires aux comptes veillent à la régularité des écritures comptables. Ils tiennent le fichier de la comptabilité du réseau. Ils veillent à la bonne tenue des fonds. A ce titre, ils doivent constamment vérifier que les mouvements de fonds correspondent à des besoins réels de l'association et qu'ils ont été approuvés par le coordonnateur. Ils tiennent les écritures et dressent le bilan à la fin de l'exercice. Ils contrôlent la gestion des fonds et des biens et en rendent compte à la coordination et à l'Assemblée générale⁷⁹.

Le bureau de la coordination régionale dispose aussi d'un chargé des relations publiques et de la communication qui veille à la circulation de l'information au sein du réseau et la diffusion des résultats des activités et aux relations publiques du réseau. Il

⁷⁵ Article 23 du règlement intérieur du REPAR-AC, tel que modifié le 22 mars 2012.

⁷⁶ *Idem*.

⁷⁷ Article 24 du règlement intérieur du REPAR-AC, tel que modifié le 22 mars 2012.

⁷⁸ Article 25 du règlement intérieur du REPAR-AC, tel que modifié le 22 mars 2012.

⁷⁹ Article 29 du règlement intérieur du REPAR-AC, tel que modifié le 22 mars 2012.

dispose aussi des conseillers techniques qui assistent la coordination régionale dans l'atteinte des objectifs et l'exécution de toutes les fonctions ; contribuent à la gestion et résolution des conflits au sein du réseau en collaboration avec l'ensemble des membres du bureau.

Le secrétariat permanent est chargé principalement d'assurer la permanence dans le cadre du fonctionnement quotidien du réseau ; de suivre l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale, de la coordination et/ou des autres organes du réseau, d'assurer le suivi des activités des représentations nationales du REPAR-AC et rendre régulièrement compte à la coordination sous régionale ; préparer, sous la supervision du secrétariat général, les réunions et les autres rencontres de l'Assemblées Générales et de la coordination régionale. Afin de garder le caractère spécialisé de l'organisation, le secrétariat permanent est dirigé par une personne qui détient une expertise des questions de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. Désigné par la coordination régionale, il assume les fonctions d'appui-conseil pour la conception et la mise en œuvre, le suivi-évaluation et la capitalisation des activités du réseau. Dans ce sens, il n'est pas membre du REPAR-AC⁸⁰.

Il existe dans chaque pays membre de la CEFDHAC une représentation nationale du REPAR-AC. La représentation nationale regroupe tous les membres du Réseau tels que définis à l'article 6 vivant dans le pays concerné. La représentation nationale peut se doter d'une structure propre à condition que celle-ci se rapproche autant que possible de celle de la coordination régionale. Elle bénéficie d'une assistance multiforme de la coordination régionale, des institutions de la CEFDHAC ainsi que d'autres partenaires au développement. Elle assure la coordination des activités des représentations locales du REPAR-AC dans le pays et rend régulièrement compte à la coordination régionale⁸¹. Il existe dans chaque pays membre de la CEFDHAC des représentations locales du réseau. La représentation locale regroupe tous les membres du Réseau vivant dans un département, une région ou une commune.

Cette représentation infranationale fait du REPAR-AC une institution parlementaire régionale décentralisée et qui tient compte du rôle des parlementaires des assemblées locales dans la gouvernance forestière des pays membres. Il faut noter que la plupart des pays d'Afrique centrale ont opté pour la gestion participative dans la gestion forestière durable. Ce mode de gouvernance met l'accent sur la participation des communautés locales (bénéficiaires des produits forestiers et victimes des effets du réchauffement climatique) ; les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les élus locaux ainsi que les gouvernements locaux. Les assemblées délibératives locales jouent alors un rôle important dans cette approche.

Les ressources du REPAR-AC proviennent essentiellement des droits d'adhésion, des cotisations annuelles et des frais de soutien versés par les membres ; des contributions de financement des projets et des programmes du réseau ; des contributions des bailleurs de fonds ; des dons et legs ; des subventions reçues des parlements des pays membres de la CEFDHAC, des organisations internationales, gouvernementales, intergouvernementales et

⁸⁰ Articles 33 et 34 du règlement intérieur du REPAR-AC, tel que modifié le 22 mars 2012.

⁸¹ Articles 35, 36 et 37 du règlement intérieur du REPAR-AC, tel que modifié le 22 mars 2012

non gouvernementales⁸². Un auditeur indépendant est requis chaque année pour s'assurer d'une meilleure gestion des fonds. En cas de dissolution du REPAR-AC, le patrimoine sera liquidé et réparti par fractions égales à chacune des dix sections nationales⁸³.

⁸² Article 41 du règlement intérieur du REPAR-AC, tel que modifié le 22 mars 2012.

⁸³ Article 48 du règlement intérieur du REPAR-AC, tel que modifié le 22 mars 2012

Chapitre II : Influence du REPAR-AC sur la gestion durable des forêts d'Afrique centrale

L'objectif de ce chapitre consiste à expliquer la place qu'occupe le REPAR-AC en tant qu'institution interparlementaire régionale dans la gestion durable des forêts d'Afrique centrale. La première section présente les réalisations majeures du REPAR-AC dans la gouvernance forestière durable. La deuxième section analyse les freins au développement de ses pouvoirs. La troisième section synthétise les principales contributions de la recherche. La quatrième section identifie quelques limites de l'étude. La cinquième section aborde les perspectives de recherches futures. Enfin, la dernière section présente les recommandations institutionnelles susceptibles de rendre plus efficace l'action des IPR africaines en général et celle du REPAR-AC en particulier.

2.1. Réalisations phares du REPAR-AC dans la gestion durable des forêts

Théoriquement, le REPAR-AC se positionne comme un interlocuteur privilégié dans la conduite des débats et un réceptacle des politiques et des réformes engagées par les gouvernements sur la gestion forestière. Compte tenu de l'indisponibilité des données sur les résolutions et travaux du REPAR-AC depuis sa création, nous n'avons pu produire l'évaluation générale des actions du réseau. Le secrétariat permanent situé théoriquement à Kinshasa peine à être opérationnel. Le site internet du REPAR-AC reste non alimenté et rarement mis à jour. Les quelques informations sur les actions du réseau sont les rapports et communiqués de presse non exhaustifs publiés sur le site internet de la COMIFAC ainsi que les présentations et rapports de la section camerounaise.

Relativement aux données disponibles, nous avons trouvé que les parlementaires du REPAR-AC ont adopté trois actes des conférence internationales des parlementaires sur la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale dont le premier remonte en octobre 2006 à Yaoundé (Cameroun)⁸⁴. Dans ces Actes, les parlementaires du réseau proclament certains principes de gestion durable des forêts et formulent des recommandations aux pays membres (gouvernements et parlements nationaux), à la COMIFAC et aux partenaires internationaux sans toutefois prendre des décisions ou résolutions qui soient imposables aux parlements membres. La quatrième conférence internationale des parlementaires du REPAR-AC est prévue en 2026 et attribuée au parlement de la RDC. On peut mentionner aussi la feuille de route adoptée sur la problématique d'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des revenus issus de leur utilisation dénommé "APA"⁸⁵ ; les notes de position pour sauver la biodiversité du bassin du Congo et vulgariser la stratégie "One Health" en octobre 2021 à Kinshasa⁸⁶ ou la Déclaration de N'Djamena sur la transhumance pastorale. Dans la même idée, le REPAR-AC avait sensibilisé les parlementaires sur la prévention des maladies zoonotiques et d'origine environnementale en avril 2023. Le coordonnateur national du REPAR-AC Tchad, Keda Ballah nous a expliqué que cette sensibilisation avait pour but de prévenir les parlementaires et les responsables de la société civile des dangers que peuvent provoquer les conséquences environnementales sur les populations si des actions idoines ne sont pas prises.

Le REPAR-AC se préoccupe aussi du mécanisme de Réduction des Émissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts (REDD+). Lors de la quatorzième réunion des parties du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (PFBC) en 2014, il a participé à des discussions sur le rôle des parlementaires dans la mise en œuvre de REDD+. Le réseau a

⁸⁴ Matta, J. R., & Won Wa Musiti, B. (2006). *Actes de la 1ère conférence internationale des parlementaires sur la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale*. IUCN. <https://portals.iucn.org/library/node/8750>, consulté le 4 avril 2025.

⁸⁵ Communiqué final à lire sur https://archive.pfbc-cbfp.org/actualites/items/REPAR-AC-APA-FR.html?utm_source=chatgpt.com, consulté le 4 avril 2025.

⁸⁶ Journal Actualité.CD. COP15: les Parlementaires de l'Afrique centrale ont validé leurs notes de position pour sauver la biodiversité du bassin du Congo et vulgariser la stratégie "One Health" disponible sur https://actualite.cd/index.php/2021/10/18/cop15-les-parlementaires-de-lafrique-centrale-ont-valide-leurs-not-es-de-position-pour?utm_source=chatgpt.com, consulté le 4 avril 2025.

pris une note de position soulignant l'importance de l'implication élus pour assurer le succès des initiatives REDD+⁸⁷.

Dans un communiqué de presse des travaux de l'Assemblée générale axée sur l'assèchement du Lac Tchad organisé du 20 au 23 mars 2012, à N'Djamena (Tchad), le réseau note que les rapports de 2008 à 2012 correspondent à son plan stratégique adopté après sa restructuration de 2008 mais que ces rapports ne comprennent pas des informations sur les activités des coordinations nationales⁸⁸. Au contraire, ce communiqué ne mentionne ni des actions concrètes réalisées ni lesdits rapports. Le communiqué précise toutefois que malgré l'insuffisance de financement, le réseau a participé activement aux foras internationaux. On peut comprendre à la lecture des différents documents que la stratégie d'intervention du REPAR-AC repose sur trois principales approches : l'information, la sensibilisation et le renforcement des capacités des parlementaires ainsi que le plaidoyer et les dialogues avec le gouvernement. Le réseau ne dispose pas des pouvoirs normatifs sur la gestion durable des forêts d'Afrique centrale.

En 2023, le réseau avait organisé, à Libreville, la troisième conférence internationale des parlementaires sur des mesures pour faire face aux défis environnementaux émergents⁸⁹. La sénatrice MAMA Jean-Marie (responsable du Commission technique réforme foncière du REPAR-AC Cameroun) nous a déclaré que les actions phares du REPAR-AC peuvent être réparties en deux dimensions. La première dimension concerne la réglementation et la deuxième est liée à l'information ou éducation des parlementaires. Pour lui, le réseau appui aussi la COMIFAC concernant l'application du Plan de convergence. Le député rwandais Bartelety Kariniyabo nous a signifié que le REPAR-AC a renforcé les capacités des élus sur les problèmes environnementaux ; permis d'intégrer toutes les points de vue nationaux sur les ressources forestières de la région et mis les parlements au centre de la mise en œuvre effective des instruments de la COMIFAC.

Les intervenants à l'étude ont également expliqué que plusieurs coordinations nationales peinent à décoller. Outre la section camerounaise, les autres pays n'arrivent pas à organiser des activités de grande ampleur à cause d'un manque de volonté politique au niveau interne. En d'autres termes, le REPAR-AC dans les pays membres reste une institution parlementaire dormante et inactive. Les sites internet de certains parlements n'en font pas mention. Nos enquêtés à part ceux du Cameroun nous ont expliqué que dans leurs pays, les activités du réseau sont rares à cause du fait que la question de gestion forestière engage plusieurs acteurs gouvernementaux et que le parlement n'est qu'un acteur secondaire. L'insuffisance de ressources financières et techniques entrave la réalisation de leurs missions. Au Gabon par exemple, il a été publié, en 2021, sur le site internet de l'Assemblée nationale un plan d'actions prioritaires de la section nationale du REPAR-AC avec plus de cinq activités dont la mise en place de la section gabonaise.

⁸⁷ Note de position du Réseau des parlementaires pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale (REPAR-AC) sur le mécanisme REDD à lire sur https://archive.pfbc-cbfp.org/news_en/items/REPAR-AC-position-REDD-en.html?utm_source=chatgpt.com, consulté le 4 avril 2025.

⁸⁸ Communiqué final de l'Assemblée générale du REPAR-AC-CEFDHAC et atelier de sensibilisation des parlementaires sur le dessèchement du Lac Tchad, N'Djamena, le 23 mars 2012.

⁸⁹ Lire le communiqué sur <https://www.fao.org/gabon/actualites/detail-events/fr/c/1632431/>, consulté le 4 avril 2025.

Toutefois, aucun rapport n'est publié à ce jour sur la mise en place de ces activités. En RDC, on compte une seule activité sur les droits des peuples autochtones dans la gouvernance forestière et environnementale organisée en 2020 avec le REPALEAC. Le réseau avait formulé la recommandation de clarifier la notion d'autochtone dans les textes nationaux.

Au Cameroun, le recours aux approches du REPAR-AC se justifie par la persistance de pesanteurs dans l'achèvement des réformes entreprises dans le secteur des ressources naturelles. On peut citer la révision de la loi forestière, du code minier et du régime foncier et domanial ; de la mise en œuvre du REDD, de l'APV-FLEGT ou la Stratégie et plan d'action national sur la biodiversité (SPANB 2). Le coordinateur régional a soutenu que le REPAR-Cameroun a particulièrement développé une approche d'information et de renforcement des capacités, qui se traduit au cours des séminaires et ateliers. Ces cadres de travail assurent une meilleure information des parlementaires sur des thématiques négligées. Ils permettent de susciter des discussions avec les organisations de la société civile, les responsables des administrations, les partenaires techniques et financiers, les chercheurs et les autorités coutumières. Selon ce cet enquêté, ils visent aussi à mieux outiller les parlementaires en vue d'une meilleure production législative et d'un contrôle politique garantissant le développement durable.

En 2016, REPAR-Cameroun a organisé un atelier d'information et de sensibilisation des parlementaires sur le Plan national de la biodiversité mettant l'accent sur la valorisation économique de la biodiversité et des aires protégées. Le coordonnateur régional du REPAR-AC nous a expliqué que le réseau exerce une diplomatie de présence et de gestion participative. Cette diplomatie permet de valoriser les bonnes pratiques par la présence des parlementaires aux foras dédiés à l'environnement et aux forêts. Plus explicitement, il estime que les actions du REPAR-AC ont permis de fédérer les énergies de plusieurs acteurs sur les questions de forêts et de l'environnement afin de promouvoir une participation et inclusion sur des réformes des politiques et des lois :

“Ces rencontres mettent en scène autour des parlementaires, une diversité de parties prenantes clés de la gestion durable: les représentants des services du Premier ministre ; les représentants des administrations publiques, les partenaires au développement, les représentants des collectivités territoriales décentralisées, les chefs traditionnels, les représentants des organisations de la société civile, des diplomates, des représentants des organisations internationales...”

D'autres actions sont organisées sur le terrain. Le premier vice-coordonnateur du REPAR-Cameroun, le sénateur MBELLA MOKI Charles a déclaré que des missions exploratoires sont réalisées afin de constater au plus près les réalités du pays en matière de gestion des ressources naturelles et les porter dans le débat politique. Il a cité, à titre indicatif, l'étude exploratoire sur les législations concernant les activités extractives, foncières, forestières et environnementales dont les conclusions ont été transmises au gouvernement dans le cadre des processus de relecture des politiques forestières, minières et foncières ; l'étude sur l'harmonisation des textes régissant l'utilisation de l'espace et des ressources naturelles ou encore l'étude sur l'élaboration d'une stratégie de gestion des quote-parts des revenus miniers et forestiers destinés aux communautés locales. Il a ajouté

également des missions de suivi des activités minières à Mbalam, Mobilong et Mont Mamelles entre 2011 et 2013. On peut comprendre que la mobilisation des parlementaires renforce leur capacité d'analyse des problématiques forestières et environnementales et deviennent ainsi des acteurs de terrain pouvant légiférer et contrôler l'action gouvernementale de manière éclairée.

Le REPAR-Cameroun organise depuis 2008, une campagne citoyenne dénommée « Coeur Vert-Avenir Rose » et les dialogues avec le gouvernement dans le souci de traiter efficacement des thématiques qui appellent un débat politique de haut niveau. Le but de ces dialogues consiste à favoriser les discussions entre les membres du gouvernement et le parlement en vue d'éclairer les réformes entreprises par l'exécutif. Depuis 2009, soit une année après sa mise en place, cette section nationale a introduit, avec l'appui des partenaires, cette formule dans son agenda de travail. En 2011, le dialogue concernait la problématique des droits des populations autochtones sur les ressources naturelles. Celui de 2013 était lié à la réforme foncière. En 2016, l'accent était mis sur le niveau d'avancement des réformes sur la gestion des ressources naturelles. Avec ces forums, le réseau se positionne au cœur du débat sur des ressources naturelles dans le pays. Une fois encore, le sénateur MBELLA MOKI Charles a soutenu que la section camerounaise a réussi un ancrage institutionnel au sein du parlement en renforçant les capacités des élus sur les sujets émergents de gestion des forêts.

Comme présenté ci-dessus, le REPAR-AC ne dispose pas des pouvoirs normatifs. Ses notes de positions ne sont que des déclarations sans force exécutoire pour les parlements eux-mêmes, pour les gouvernements des pays membres, pour la COMIFAC et les autres organisations qui œuvrent sur cette question. Les approches d'actions du REPAR-AC ne concernent que l'information, le renforcement des capacités et le plaidoyer. Faute de pouvoirs normatifs et de ressources, son influence en tant que cadre de coopération interparlementaire sur la gestion des forêts reste très limitée. Aussi, le fait que nombreuses sections nationales excepté celle du Cameroun peinent à fonctionner normalement fait qu'on est très loin d'atteindre la mission principale du REPAR-AC redéfini en 2024 par ses membres : positionner le REPAR-AC comme une force de proposition sur la bonne gouvernance forestière et environnementale en Afrique centrale tout en améliorant et accélérant l'harmonisation des législations et des politiques.

Cette situation révèle des freins ou blocages de plusieurs ordres qui handicapent le développement et l'influence du réseau en tant qu'institution parlementaire régionale. Il faut dire que l'approche du REPAR-AC cadre avec les nouvelles formes de gouvernance environnementale contemporaine qui implique des procédures de consultation de différentes parties prenantes, la décentralisation des pouvoirs, les discussions, l'information et la sensibilisation. La démocratisation des questions environnementales⁹⁰ présente quelques limites, notamment les moyens financiers limités, le déséquilibre des pouvoirs entre institutions à différentes échelles, la capacité d'action limitée de certaines institutions, la faible coordination entre les institutions, l'absence d'expertise et les politiques symboliques.

⁹⁰ Petit, V. et Guillaume, B. (2016). Quelle démocratie écologique?. *Raisons politiques*; 64 (4). Pages 49-66.

2.2. Les facteurs freinant l'influence du REPAR-AC sur la gestion forestière

Il est question ici d'analyser les facteurs clés qui entravent l'influence du REPAR-AC dans la transformation qualitative des cadres institutionnels, des stratégies, politiques et lois nationales de gestion forestière durable. Au regard des hypothèses émises, ces freins sont regroupés en trois thématiques. La première thématique concerne la trajectoire sociale ou le poids politique des parlementaires membres du REPAR-AC au sein de leurs parlements nationaux. La deuxième thématique est liée à la rigidité des cadres institutionnels, aux conflits et aux intérêts nationaux sur les ressources naturelles. La troisième thématique se penche sur l'écosystème institutionnel compétitif de gestion des forêts de l'Afrique centrale, la place du REPAR-AC ainsi que le chevauchement des missions et des compétences.

2.2.1. Trajectoire sociale des parlementaires membres du REPAR-AC

Comme détaillé à la première section de ce chapitre, le REPAR-AC dispose de trois catégories de membres. Ce qui signifie que tous les membres du réseau ne sont pas des parlementaires actifs dans les parlements des pays concernés. En d'autres mots, on trouve des anciens parlementaires mais aussi des personnes morales comme membres du REPAR-AC. Cette composition fait que le REPAR-AC est une institution hybride.

En effet, il a été difficile de suivre la trajectoire sociale de toutes les catégories de membres. Une seule catégorie a été ciblée notamment les parlementaires. Même dans cette catégorie, il était difficile de suivre l'évolution des profils des parlementaires membres du réseau depuis sa création à cause du manque d'information. Les entretiens réalisés ainsi que les demandes d'informations ont démontré que le réseau est confronté à un problème de mémoire institutionnelle. Le secrétariat permanent n'est pas opérationnel. Les sections nationales peinent à s'organiser et ne fournissent pas des informations régulières à la coordination régionale sur leurs membres et leurs activités. Au regard de ces difficultés, la trajectoire sociale de tous les parlementaires membres du réseau est difficile à appréhender.

Néanmoins, les listes des parlementaires de la coordination régionale et de la section camerounaise (en annexe) ont été explorées pour comprendre le poids politique que représentent ces parlementaires au sein de leurs assemblées législatives. Cette exploration a démontré que les parlementaires camerounais membres du bureau de la coordination régionale du REPAR-AC exercent des responsabilités au sein des commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat. Nombreux sont ceux qui sont membres du parti présidentiel (le Rassemblement démocratique du peuple camerounais, RDPC) qui est majoritaire au sein du parlement). Cette position leur permet d'avoir une certaine marge de manœuvre dans le parlement notamment d'accéder aux ressources financières pour mener des activités de la section nationale et mobiliser d'autres parlementaires. Pour les autres pays représentés dans le bureau de la coordination régionale, nous avons trouvé que les parlementaires n'occupent pas les mêmes positions politiques au sein des parlements excepté le cas de la République du Congo où la députée Colette Tshomba Ntundu est rapporteure adjointe de l'Assemblée nationale. Ce manque de pouvoir et d'influence ne rend pas aisée la mobilisation des parlements nationaux. Signalons que cette analyse exploratoire n'a pas permis de détailler la trajectoire des membres sur les deux listes dans la mesure où nous n'avons disposé des informations fournies sur leurs profils.

2.2.2. Rigidité des cadres institutionnels, conflits et intérêts nationaux

On pourrait penser que le principe d'homophilie dans les relations internationales qui veut que la similarité engendre la connexion s'applique aisément en Afrique centrale (du moins concernant la gestion des forêts). Autrement dit, que la proximité géographique des pays et les organisations qu'ils instituent créent des contextes propices à la formation de relations homophiles⁹¹. Certes, en relations internationales, les États mènent des activités économiques et politiques avec leurs voisins. Leurs comportements à l'international peuvent être appréhendés en examinant celui des organisations intergouvernementales (et interparlementaires) dans lesquels ils sont membres ainsi que les relations que ces organisations nouent entre elles⁹².

En Afrique centrale, bien que les pays aient une proximité géographique et des ressources forestières plus ou moins semblables, le principe d'homophilie est confronté à plusieurs défis notamment la maximisation par les États de leurs intérêts nationaux (souvent contradictoires). Cette quête d'intérêts nationaux les obligent à définir des logiques institutionnelles rigides, parfois en opposition aux engagements pris au niveau régional. Ce qui provoque des conflits entre les États, lesquels réduisent les avancées des dynamiques de la construction des institutions régionales efficaces.

Tous les pays d'Afrique centrale ne sont pas dotés des ressources forestières de la même manière. Chaque pays fait face à des obstacles spécifiques nécessitant des programmes sur mesure. Certains participants à notre étude ont relevé que les programmes REDD rencontrent des problèmes car ils n'ont pas tenu compte les spécificités nationales. La rigidité des cadres institutionnels est observable dans les textes légaux sur la gestion des forêts. Le secrétaire exécutif de la COMIFAC a expliqué cette situation :

“L'inadéquation des frontières des États sur les limites des massifs forestiers entraîne de nombreux conflits de souveraineté. Les pays qui disposent d'un grand massif forestier comme la RDC, le Gabon, le Cameroun entendent non seulement rester maîtres de leurs ressources et les exploiter comme bon leur semble. Cela nécessite que les pays modifient, en accord les uns avec les autres, des systèmes juridiques souvent composés d'une succession de lois et de codes parfois encore hérités des systèmes coloniaux, tout en prenant en compte l'intégration de règles de gestion locales et communautaires qui subsistent. Ceci entraîne un double conflit de souveraineté : celui qui oppose l'État à l'existence d'une alliance transnationale, et celui qui oppose l'État aux institutions de ses communautés locales et régionales.”

Les forêts d'Afrique centrale contribuent de manière significative au produit intérieur brut (PIB) de ces pays. En revanche, les bénéfices des ressources naturelles ne

⁹¹ McPherson, M., Smith-Lovin, L., & Cook, J. M. (2001). Birds of a feather: Homophily in social networks. *Annual Review of Sociology*, 27, 415–444. URL : <https://doi.org/10.1146/annurev.soc.27.1.415>, consulté le 5 avril 2025.

⁹² Rakhyn E.K. and Morin, J.F. (2021). Massive Institutional Structures in Global Governance. *Global Environmental Politics* 21 (3): 26–48. https://doi.org/10.1162/glep_a_00604, consulté le 5 avril 2025.

favorise pas l'amélioration des conditions de vie des communautés locales⁹³. Pour rester maîtres de leurs forêts, les pays ont accordé trop de pouvoirs de gestion quotidienne des ressources forestières non pas aux parlements nationaux (bien que ceux-ci soient politiquement chargés de légiférer) mais aux ministères et aux administrations. Les parlements nationaux ne disposent alors que d'un rôle passif excepté dans le cas du contrôle parlementaire de l'action du gouvernement. L'ancien député de la RDC (alors membre du bureau de la coordination régionale du REPAR-AC) nous a démontré que la centralité du pouvoir réelle de gestion des forêts au sein des ministères expliquent même le rôle et l'importance de la COMIFAC au niveau régional. Il a ajouté que l'obstacle majeur concerne l'articulation des intérêts divergents de différents acteurs impliqués dans la gestion de ces ressources. Les intérêts de certains Etats prédominent les efforts communs. Selon lui, il s'agit d'un véritable champ de conflictualité multidimensionnelle (opposant les Etats entre eux, les structures à l'intérieur des Etats, opposant l'Etat, les sociétés industrielles avec les communautés locales, les puissances étrangères, etc). Il a estimé également que le conflit entre la RDC et le Rwanda par exemple peut avoir des conséquences sur la vision partagée des écosystèmes forestiers de la région. Il pointe le manque de volonté politique.

Avec cette explication, on comprend bien que les parties prenantes cherchent à maximiser leurs intérêts remettant en cause les objectifs d'une gestion concertée des ressources forestières. A cause de multiples bénéfices offerts pour le développement du secteur forestier dans cet espace géopolitique, chaque Etat rappelle souvent le caractère souverain des politiques nationales. Tous ont faiblement pris en compte les priorités du Plan de convergence dans leurs stratégies de développement. Les Etats membres du REPAR-AC sont dans la logique de l'appropriation nationale des ressources forestières et cette logique débouche sur le maintien du *statu quo* et limite, par conséquent, la possibilité de développement du cadre de coopération régionale. Les aires protégées sont parfois utilisées comme un moyen d'exalter la fierté et les sentiments nationalistes⁹⁴.

Salomon Mampeta a également décrit des logiques divergentes des acteurs qui se construisent autour des ressources naturelles en Afrique centrale⁹⁵. Ces logiques reflètent des intérêts contrastés. Il affirme que la protection de la biodiversité s'accompagne souvent de pratiques protectionnistes globalisées. La région dévient alors un champ de bataille complexe où se rencontrent les intérêts environnementaux mondiaux, les aspirations économiques régionales ainsi que les résistances nationales et communautaires. Ces résistances rassemblent des actions, comportements ou attitudes adoptés par les Etats (y compris leurs administrations) et les populations locales pour contester, s'opposer ou négocier les règles, les restrictions ou les politiques. Les résistances peuvent être passives (non-respect des règlements, des lois, des résolutions et des traités ou accords internationaux) ou actives (manifestations, revendications ou conflits ouverts)⁹⁶.

⁹³ Chervier, C., Ximenes, A. C., Ntirumenyerwa Mihigo, et B.-P., & Doumenge, C. (2024). Impact of industrial logging concession on deforestation and forest degradation in the DRC. *World Development Volume 173*. <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0305750X23002115?via%3Dihub>, consulté le 22 février 2025

⁹⁴ Sounia (1998) cité par Mampeta Wabasa, S. (2017). Repenser le rôle des Institutions de conservation de la nature à l'ère de la globalisation en Afrique: À propos du Parc national de la Salonga (RDC). *European Scientific Journal, ESJ*, 13(11), 92. <https://doi.org/10.19044/esj.2017.v13n11p92>, consulté le 22 février 2025.

⁹⁵ Mampeta Wabasa, S. (2025). *Gouvernance du parc national de la Salonga en RD Congo : Protectionnisme écologique et résistances locales*. L'Harmattan. Pages 170-173.

⁹⁶ Mampeta Wabasa, S. (2025). Op.cit.

La conflictualité intra et interétatique continue de perturber tout processus régional de construction communautaire. Par exemple, le 7 juin 2025, le Rwanda a annoncé son retrait de la CEAC qu'il accuse d'être une organisation instrumentalisée par la RDC et dont le fonctionnement ne serait conforme à ses principes et à son utilité⁹⁷. Les tensions entre le Rwanda et la RDC (liées au soutien documenté du Rwanda au groupe armé Mouvement du 23 mars) illustrent bien la conflictualité entre les pays, limitant ainsi la coopération. Les États de la CEEAC devraient fortifier leur conscience d'appartenance à un espace régional commun et d'adhérer plus volontairement à l'idée d'une communauté de destin⁹⁸. Les facteurs environnementaux, démographiques, économiques et culturels sont à la base des rivalités politiques et les conflits qui, au lieu de favoriser l'intégration, font obstacle à la coopération régionale.

Cécile Pilarski affirme qu'en Afrique centrale, des alliances changeantes et situations conflictuelles latentes entre États ainsi que de procédures administratives lourdes pour la sélection et le renouvellement du personnel des organisations régionales complexifient le contexte déjà délicat de coopération régionale⁹⁹. Cette situation n'est pas sans conséquence sur la coopération interparlementaire. On pourrait alors se demander si la coopération multilatérale est-elle vouée à l'échec face aux souverainetés nationales¹⁰⁰. Robert Nasi affirme que le véritable échec de la protection mondiale de l'environnement réside dans le fait que les priorités nationales l'emportent sur l'action collective¹⁰¹. Par des choix politiques non durables afin de maximiser des gains économiques à court terme, les États appliquent une politique d'obstruction systématique de la mise en œuvre de cadres solides de coopération multilatérale de la protection de l'environnement¹⁰². On assiste à un recul alarmant de la coopération environnementale internationale caractérisée par la démobilisation des États alors que les changements climatiques s'intensifient.

⁹⁷ Communiqué du Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale du Rwanda, le 7 juin 2025 sur www.minaffet.gov.rw, consulté le 7 juin 2025.

⁹⁸ Ropivia, M. (2020). "Géopolitique de l'Afrique centrale. La CEEAC entre centralité introuvable et déficit chronique d'intégration". *Hérodote*, N° 179(4). Pages 130-145. URL: <https://doi.org/10.3917/her.179.0130>. Consulté le 25 février 2025.

⁹⁹ Pilarski, C. (2009). *La gestion partagée des ressources en eau dans le Bassin du Congo. État des lieux et perspectives*. Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval dans le cadre du programme de maîtrise en Études internationales pour l'obtention du grade de Maître ès arts (M.A.) Institut québécois des Hautes Etudes Internationales, Université Laval, Québec. page 104. Disponible sur <https://corpus.ulaval.ca/server/api/core/bitstreams/0a36aa02-cfba-4321-9b33-66f3be345b71/content>, consulté le 7 juin 2025.

¹⁰⁰ Morin, J.-F., & Orsini, A. (2020). *Politique internationale de l'environnement* (2e éd.). Presses de Sciences Po.

¹⁰¹ Nasi, R. (2024). *The true failure of global environmental protection: When national interests trump collective action*. CIFOR-ICRAF. *Forest News*. Disponible sur <https://forestsnews.cifor.org/90251/failure-of-global-environmental-protection?fnl=en>, consulté le 16 juin 2025.

¹⁰² *Idem*.

2.2.3. Concurrence institutionnelle et défis de coordination des initiatives régionales et internationales sur la gestion des forêts d'Afrique centrale

Plusieurs institutions concourent à la gestion des forêts d'Afrique centrale. La coordination d'actions de ces institutions reste un des véritables défis selon le Secrétaire exécutif de la COMIFAC bien que des progrès aient été réalisés ces dix dernières années. Pour lui, on a besoin de tout le monde car les défis sont complexes. Il explique aussi que toutes les organisations n'ont pas les mêmes moyens et pouvoirs d'agir et que la COMIFAC essaie de réunir tous les acteurs pour un engagement commun.

Dans cet écosystème complexe d'acteurs se trouve avant tout l'Organisation africaine de bois (OAB) qui est la plus ancienne organisation interafricaine de coopération en matière de gestion des ressources forestières¹⁰³. Elle est focalisée sur la définition des principes, critères et indicateurs de gestion durable des forêts tropicales et la mise en place d'une certification africaine¹⁰⁴.

L'acteur principal de la gestion durable des forêts d'Afrique centrale reste la COMIFAC. Elle reste un cadre de coopération intergouvernemental contrairement au REPAR-AC qui est un réseau des parlementaires. Elle oriente et décide des initiatives sur les forêts. Depuis 2002, elle dispose d'un Plan de convergence duquel tous les projets de ce secteur s'inspirent. Elle dispose aussi d'un Observatoire des forêts (OFAC) comme cellule spécialisée. La COMIFAC préside les comités de pilotage de la politique forestière régionale. Elle se place au dessus de la CEFDHAC¹⁰⁵. Le plan de convergence de la COMIFAC comporte six domaines prioritaires¹⁰⁶ :

- ❖ l'harmonisation des politiques forestières et environnementales ;
- ❖ la gestion et la valorisation durable des ressources forestières ;
- ❖ la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ;
- ❖ la lutte contre les effets du changement climatique et la désertification ;
- ❖ le développement socioéconomique et la participation multi-acteurs ;
- ❖ les financements durables¹⁰⁷.

Le Secrétaire exécutif de la COMIFAC nous a expliqué que son organisation reste confrontée à de nombreux défis notamment le manque de moyens financiers pour assurer le fonctionnement de son secrétariat et l'implémentation de ses programmes. Il a ajouté que pour ce qui relève des prérogatives étatiques, les recommandations de la COMIFAC restent largement inappliquées.

¹⁰³ FAO. *Les perspectives du développement forestier dans le Bassin du Congo*. <https://www.fao.org/4/j2859f/j2859f05.htm>, consulté le 22 février 2025.

¹⁰⁴ Idem.

¹⁰⁵ Amiel, F. (2024). "À qui appartient la forêt ? Les grands bassins forestiers mondiaux face au défi de la gestion des communs". *Mouvements*, n° 116(1), 84-93. URL : <https://shs.cairn.info/revue-mouvements-2024-1-page-84?lang=fr>, consulté le 22 février 2025.

¹⁰⁶ Andrew Grant, J., Balraj, D. and Mavropoulos-Vagelis, G. (2013). « Reflections on Network Governance in Africa's Forestry Sector », *Natural Resources Forum*, vol. 37/4. Pages 269-279.

¹⁰⁷ KAMKUIMO, P. et FETEKE, F. (2019). *Diagnostic des évolutions de la législation nationale applicable au secteur forêts-bois au Cameroun*. Projet Appui à l'implication inclusive du secteur privé au processus nation de révision des grilles de légalité. https://gfbcam.com/wp-content/uploads/2022/07/Rapport_final_etude_bilan_juridique_GFBC_FAO_version_finale_opt.pdf; consulté le 22 février 2025

On y trouve aussi la CEFDHAC mise en place à Brazzaville en mai 1995. La CEFDHAC dont fait partie le REPAR-AC se présente comme un cadre de concertation et d'échange d'expériences. À cet entendement, elle ne dispose pas des pouvoirs et des moyens en tant qu'une véritable institution. Elle est une organisation subsidiaire de la COMIFAC. Il y a aussi le Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (PFBC) initié en 2002. Il s'occupe plus de la conservation et comprend vingt-neuf partenaires institutionnels. Créé en 2000, le Réseau des aires protégées d'Afrique centrale (RAPAC) regroupe les administrations chargées d'administrer des aires protégées de huit États excepté la RDC. Le Réseau des institutions de formation forestière et environnementale de l'Afrique centrale (RIFFEAC) est créé en 2001 pour promouvoir la collaboration entre les institutions de formation forestière.

Les chercheurs comme Fournier et Karsenty ont démontré que ces nouvelles architectures institutionnelles ne fonctionnent pas efficacement¹⁰⁸. Comme leurs États, les parlementaires adhèrent à de multiples organisations parlementaires régionales qui parfois se chevauchent afin de négocier leurs identités régionales et poursuivre des objectifs politiques différents. Il s'agit selon certains spécialistes d'une sorte de forum *shopping diplomatique*¹⁰⁹. La pluralité institutionnelle ou coalition d'acteurs représente l'une des spécificités de la complexité de gouvernance forestière dont l'articulation n'est pas toujours facile à résoudre, et pour lesquels il manque un mécanisme efficace d'arbitrage.

Le développement forestier en Afrique centrale bénéficie aussi de l'assistance étrangère qui pallie à l'insuffisance de moyens techniques, financiers et humains des administrations nationales. C'est le cas de l'Allemagne, du Japon, des Pays-Bas, de la Belgique, du Royaume-Uni, de la France, des États-Unis d'Amérique, du PNUD, de la Banque mondiale, de l'Union européenne ou des ONG internationales (UICN, WCS, le WRI, le WWF).

Nasi et ses collègues affirment que dans cet écosystème institutionnel chaque organisation dispose de sa logique d'action suivant ses préférences thématiques et/ou géographiques¹¹⁰. Ces initiatives restent peu convaincantes¹¹¹. D'ailleurs, Olivier de Sardan explique que les institutions intervenant sur les questions de développement en Afrique ont chacune sont faiblement coordonnées entre elles en dépit de l'existence d'un discours semblable¹¹².

Cette situation pourrait corroborer avec le postulat de "*l'organocène*"¹¹³ développée par Henri Bergeron, Patrick Castel et d'autres chercheurs du Centre de sociologie des organisations des Sciences Po Paris, selon laquelle la société contemporaine est surorganisée et cette inflation institutionnelle présente un défi de coordination entre les organisations.

¹⁰⁸ Fournier, P. et Karsenty, A. (2008). États défaillants et le secteur forestier en Afrique centrale. *Mondes en développement*, n° 143(3), 43-56. <https://doi.org/10.3917/med.143.0043>, consulté le 22 février 2025.

¹⁰⁹ Kennes, E. et Willén, N. (2023). "Violences à plusieurs niveaux en RDC : l'histoire se répète-t-elle?". *Expressions par Montaigne, Moyen Orient et Afrique-Sécurité*, Institut Montaigne.

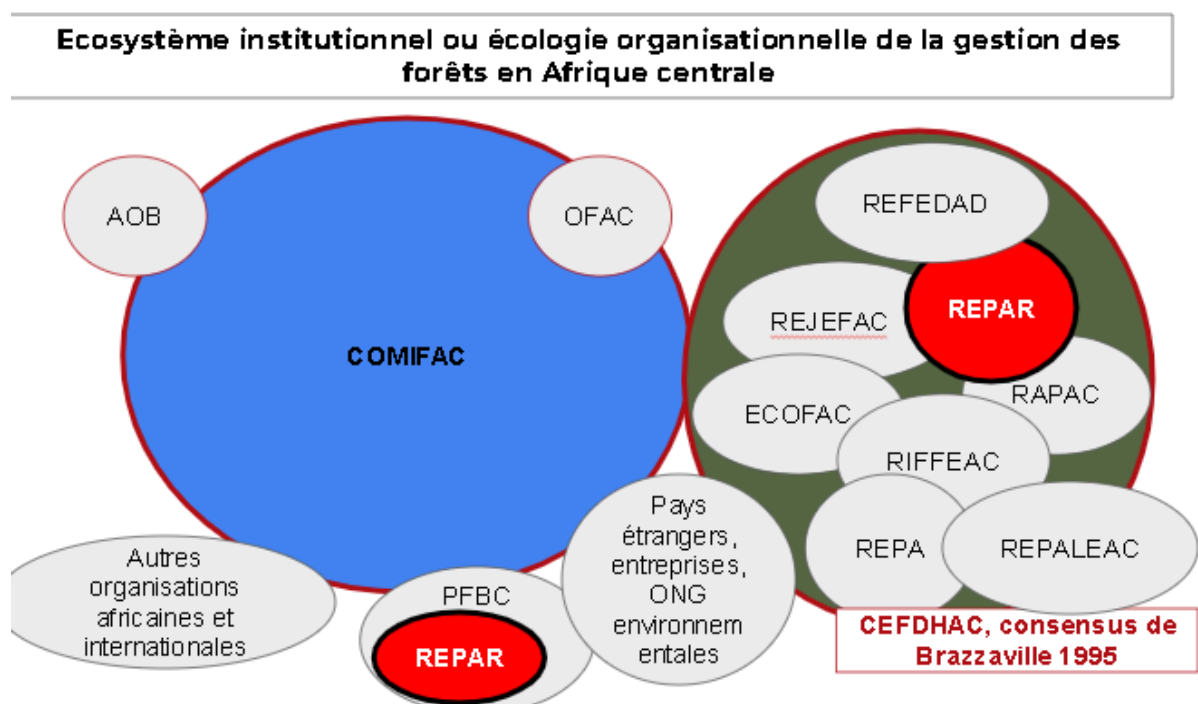
¹¹⁰ Nasi, R., Billand, A. and Van Vliet, N. (2012). Managing for timber and biodiversity in the Congo Basin. *Forest Ecology and Management*. DOI:10.1016/j.foreco.2011.04.005.

¹¹¹ Karsenty, A. (2020) cité par Doumenge C., Palla F., Itsoua Madzous G-L. (Eds.), 2021. *Aires protégées d'Afrique centrale – État 2020*. OFAC-COMIFAC, Yaoundé, Cameroun & UICN, Gland, Suisse, p.400.

¹¹² Olivier de Sardan, J.P. (2022). "Compter sur ses propres forces" : Face à l'aide, promouvoir les experts contextuels dans les politiques publiques en Afrique. *Global Africa*, 1. Pages 158-170, 184-185. <https://doi.org/10.57832/ga.v1i1.17>, consulté le 16 avril 2025.

¹¹³ Bergeron, H. et al. (2024). *L'organocène. Du changement dans les sociétés surorganisées*. Paris, Presses de Sciences Po, ISBN: 2724643321, 9782724643329.

Cette situation peut être schématiquement représentée par la figure suivante:



Dans cette perspective, le REPAR-AC n'est une institution du consensus de Brazzaville, lui-même étant qu'un simple cadre de concertation ne disposant pas des pouvoirs réels sur les États membres ou sur la COMIFAC. Le REPAR-AC est aussi membre du Partenariat des forêts du Bassin du Congo. Le degré de centralité élevé de la gouvernance forestière en Afrique centrale est plutôt interétatique au moyen de la COMIFAC. Cette figure démontre aussi que l'écologie organisationnelle de la gestion des forêts d'Afrique est très complexe. Dans ces conditions, la concurrence est le mécanisme central par lequel elles interagissent.

L'idée centrale de la théorie d'écologie organisationnelle est que les organisations sont en compétition pour des ressources rares¹¹⁴. Si les ressources dont elles ont besoin pour leur survie sont similaires, alors leurs niches fondamentales des ressources se chevauchent et elles sont exposées à entrer en concurrence¹¹⁵. En revanche, si elles s'appuient sur des ressources vraiment différentes et que leurs niches ne se chevauchent pas, alors la concurrence est faible¹¹⁶. Dans la mesure où les organisations de la gouvernance forestière en Afrique centrale ont des niches presque semblables, la concurrence est susceptible de s'installer entre elles car toutes ont besoin de mêmes ressources matérielles et symboliques appelées aussi des ressources tangibles et intangibles pour soutenir leurs actions. Les ressources matérielles comprennent principalement les ressources financières. Pour réaliser leurs missions et financer leurs programmes et rémunérer leur personnel, ces organisations ont besoin des cotisations des États membres, des contributions volontaires des États ainsi que des financements d'autres sources publiques et privées. Les ressources symboliques comprennent la légitimité, perçue comme telle par les membres, ce qui est

¹¹⁴ Downie C. (2021). Competition, cooperation, and adaptation: The organizational ecology of international organizations in global energy governance. *Review of International Studies*. 2021 48(2): 364-384.

¹¹⁵ *Idem*.

¹¹⁶ *Idem*.

aussi utile pour obtenir les ressources matérielles¹¹⁷. Lorsqu'une organisation est perçue comme précieuse par ses membres et la communauté internationale, elle sera également plus susceptible d'obtenir des ressources financières. On peut alors comprendre que les organisations chargées de la gouvernance forestière en Afrique centrale ont besoin de ses ressources et peuvent entrer en concurrence afin de les maximiser. Toutefois, comme l'explique Christian Downie, bien que leurs mandats et les fonctions peuvent se chevaucher, ces organisations peuvent aussi interagir régulièrement lorsqu'elles sont un objectif commun au moyen des accords formels entre les acteurs des instruments plus informels¹¹⁸.

¹¹⁷ Downie C. (2021). Op.cit.

¹¹⁸ *Idem*.

2.3. Principaux résultats et contribution de l'étude

Cette étude contribue à la compréhension des IPR en Afrique car elle s'inscrit dans une démarche développée par Jean Pierre Olivier de Sardan appelée le réformisme critique sur l'analyse de l'ingénierie sociale et les politiques publiques. Le réformisme critique passe par une indépendance vis-à-vis des situations étudiées et un désir de contribuer à l'amélioration du fonctionnement réel des institutions¹¹⁹. Cette recherche a donc réalisé un diagnostic sans complaisance et documenté sur le fonctionnement du REPAR-AC en tant qu'une IPR. Elle rencontre également la principale idée des travaux de la sociologie de l'environnement notamment de Salomon Mampeta Wabassa insistant sur la nécessité d'améliorer l'efficacité des institutions chargées de la conservation et de la gestion des ressources forestières en Afrique centrale¹²⁰.

Les résultats sont discutés suivant points essentiels. Premièrement, il s'agit de la forme du REPAR-AC en tant qu'une IPI suivant la littérature existante au regard de son organisation, son fonctionnement et ses pouvoirs. Deuxièmement, son rôle dans la gouvernance forestière. Troisièmement, les freins de son influence dans les pays membres et la coordination avec les autres institutions chargées des forêts au niveau régionales.

Concernant la forme, le REPAR-AC peut être classé comme un "*transnational networks of parliamentarians*"¹²¹ suivant la typologie des parlements internationaux de Claudia Kissling. Elle est une institution autonome, ce qui rend difficile, voire impossible, le développement de ses fonctions législatives ou de contrôle à l'égard des institutions gouvernementales au niveau régional. En tant que cadre de coopération interparlementaire monothématique ou spécialisée, il n'implique pas de véritable droit législatif ou de contrôle vis-à-vis de l'EAC par exemple. Les actes du REPAR-AC ne sont pas contraignants. Dans son fonctionnement, le REPAR-AC adopte une stratégie alternative en s'appuyant sur les législations nationales. Son objectif est d'harmoniser les législations nationales et de parvenir à une intégration juridique. Une telle approche constitue une action indépendante à celle des gouvernements au niveau régional même si elle lui est complémentaire. Dans ce sens, la transposition des recommandations dans les législations nationales requiert non seulement la coopération des parlements nationaux, mais aussi, des gouvernements nationaux et des organisations intergouvernementales régionales.

Quant à son influence, les résultats de cette recherche démontrent que le REPAR-AC est une coopération interparlementaire environnementale symbolique et tournée vers la sensibilisation. En d'autres termes, elle constitue une institution parlementaire régionale dormante ou inerte, c'est-à-dire une sorte de parade parlementaire environnementale régionale dont se servent les parlementaires pour leur auto-promotion (pour leur statut ou pour redorer l'image et une souveraineté formelle de leurs régimes politiques). Quelques progrès sont enregistrés dans les cas où les acteurs de terrain en ont été des vecteurs politiques importants. C'est le cas de la section nationale du Cameroun. Cette coopération interparlementaire régionale plus technique nécessite des compétences

¹¹⁹ Olivier de Sardan, J.P. (2022). Op.cit.

¹²⁰ Mampeta Wabasa, S. (2017). Repenser le rôle des institutions de conservation de la nature à l'ère de la globalisation en Afrique: À propos du Parc national de La Salonga (RDC). *European Scientific Journal, ESJ*, 13(11), 92. <https://doi.org/10.19044/esj.2017.v13n11p92>, consulté le 5 avril 2025.

¹²¹ Kissling, C. (2011). *The legal and political status of international parliamentary institutions* (Background Paper No. 4). Committee for a Democratic U.N.

techniques suffisantes de la part des parlementaires.

La faible influence du REPAR-AC est liée au fait d'une forte allégeance des parlementaires nationaux à l'exécutif transposée au niveau régional. Dans de nombreux parlements nationaux des pays d'Afrique centrale, on peut observer une attitude d'inféodation du parlement vis-à-vis de l'exécutif et, plus précisément, d'une allégeance au chef de l'État. Plusieurs observateurs ont démontré que les institutions représentatives africaines sont soit muettes, soit transformées en chambres d'enregistrement ou en appendices du pouvoir exécutif alimentés par une sorte d'économie d'échanges politiques marqué par le courtage¹²². Au lieu de servir comme cadres d'animation de la démocratie, elles sont perçues comme une cause de son affaiblissement.

Cette réalité a une forte implication sur la soumission des parlements régionaux à l'influence ou à l'autorité des Sommets ou conférences des Chefs d'États et de gouvernements. Cette soumission transforme même la conception que les parlementaires eux-mêmes ont de leur mission dans le cadre régional. Ils se considèrent plus comme des parlementaires nationaux missionnés par et pour leurs organes d'origine au sein du parlement régional chargés de défendre les intérêts nationaux que de promouvoir une meilleure intégration. Les élus africains éprouvent des difficultés de moyens matériels et financiers pour accomplir leurs missions. La situation diffère selon les pays mais les intervenants à cette étude ont estimé que le renforcement des capacités (formations, possibilité de recruter le personnel parlementaire bien formé) est nécessaire. Cette réalité produit des effets négatifs sur le développement des cadres de coopération interparlementaire régionale. Dans ce contexte peu propice, les parlementaires essaient de se rendre visibles et utiles dans un système de parlementarisme international.

Concernant la gestion durable des forêts précisément, chaque pays veut attirer des bailleurs par sa propre diplomatie climatique (environnementale). Leurs politiques sont utilisées comme outils de recherche des financements. Les États pratiquent une sorte de "conformité symbolique". Ils proclament les exigences des conventions internationales tout en compromettant leurs objectifs ; ils élaborent des politiques et des programmes théoriquement bons tout en maintenant des pratiques destructrices pour l'environnement¹²³. Koenig-Archibugi et Bareis notent que des occasions plus fréquentes pour les parlementaires interagissent avec leurs homologues étrangers au sein des IPIs conduisent à une plus grande similitude des positions de politique étrangère exprimées par leurs gouvernements¹²⁴.

Pour ce qui est de la diversité des institutions régionales, la gestion des forêts de cette région peut correspondre à la notion de régime en tant qu'ensemble d'institutions qui régissent conjointement un domaine donné¹²⁵. L'environnement, au sens large, et la gouvernance forestière, au sens restreint, sont devenus un incubateur d'idées et

¹²² Machikou, N. (2022). La Production Parlementaire de la Consolidation Autocratique En Afrique. *Revue internationale et stratégique*, 126(2), 97-108. <https://doi.org/10.3917/ris.126.0097>, consulté le 11 avril 2025.

¹²³ Nasj, R. -2024). Op.cit.

¹²⁴ Koenig-Archibugi, M., & Bareis, L. (2022). Do international parliaments matter? An empirical analysis of influences on foreign policy and civil rights. *European Journal of International Relations*, 28(4), 983-1008. <https://doi.org/10.1177/13540661221123026>, consulté le 3 juin 2025.

¹²⁵ Beaumier, G., Papin, M., Morin, J-F. (2024). A combinatorial theory of institutional invention. *International Theory* 16(1). Pages 50-76.

d'inventions institutionnelles. Ils fournissent un angle intéressant pour étudier les interactions entre régimes internationaux.

Dans ce sens, les Etats d'Afrique centrale étaient convaincus que plus sont créées plusieurs organisations de différentes catégories (gouvernements, parlementaires, femmes, jeunes, populations autochtones, scientifiques et société civile), plus la gestion des ressources est améliorée. La diversité des institutions devient alors un bien public régional. De fois, différents intérêts se confrontent et s'opposent. Cette confrontation ralentit la prise de décision (ou sa mise en œuvre) et réduit les chances d'un consensus entre les parties prenantes. Lascoumes explique que les politiques environnementales actuelles sont caractérisées par une diversité d'acteurs et d'intérêts à prendre en compte¹²⁶. En dépit des institutions créées, la culture du développement durable reste à développer dans de nombreux Etats africains. Les engagements pris sont pertinents. Ils doivent être suivis par des actions effectives.

Or, en tant qu'acteurs dotés d'une rationalité limitée évoluant dans un monde complexe et incertain, les concepteurs des institutions régionales africaines ne peuvent facilement connaître d'avance qu'une institution créée est optimale pour résoudre un problème donné. Cela pose un « problème d'adéquation » entre les institutions et ce qu'elles cherchent à gouverner. Ce qui fait que certaines inventions institutionnelles n'atteignent pas leurs objectifs initiaux. L'asymétrie des pouvoirs et des ressources entre les institutions régionales du même régime (gestion forestières) fait que certaines d'entre elles, à l'instar du REPAR-AC comme cadre de coopération interparlementaire, deviennent moins influentes.

De tout ce qui précède, on pourrait se demander pourquoi le REPAR-AC ne disparaît-il pas dans la mesure il peine à réaliser ses missions. Schemeil expliquait ceci :

“Conçues pour remplir un mandat spécifique, les organisations internationales devraient disparaître de la scène internationale une fois que les conditions initiales ayant conduit à leur création n'existent plus : leurs mandants (gouvernements ou militants) ne les soutiendront plus lorsque leur mandat deviendra obsolète ou que leur valeur ajoutée sera réduite. Néanmoins, elles survivent aux chocs externes, aux pièges des ressources et même à l'indifférence croissante de leurs pères fondateurs”¹²⁷.

L'explication réside dans leur résistance réussie au contrôle de leurs mandants ; leur adaptation contre-intuitive aux changements externes ; leur expansion non planifiée par l'élargissement de leur mandat ; et une tendance à la création de réseaux et liens avec d'autres organisations¹²⁸. En d'autres mots, le succès relatif des institutions internationales comme celles de la coopération interparlementaire peut être mesuré par un équilibre entre performance et résilience, autonomie et coopération. Pour réaliser cet équilibre, les institutions parlementaires régionales doivent être à la fois dualistes (couplant le technique

¹²⁶ Lascoumes, P. (2018). Chapitre III. L'action publique environnementale. Paris. Presses Universitaires de France (*Que sais-je?*). Pages 81-123.

¹²⁷ Schemeil, Y. (2013). Bringing International Organization In: Global Institutions as Adaptive Hybrids. *Organization Studies*, 34(2), 219-252. <https://doi.org/10.1177/0170840612473551>, consulté le 5 avril 2025.

¹²⁸ Schemeil, Y. (2013). Op.cit.

au politique) ; adaptatives (convertissant le relâchement en innovation) ; organiques et ambidextres (relevant de nouveaux défis tout en poursuivant leurs activités actuelles). Puisqu'elles combinent des éléments provenant de recettes locales, nationales, régionales et transnationales de survie et de performance, elles constituent des organisations hybrides complexes composés d'acteurs politiques et privés, des experts, d'activistes ou de lobbying¹²⁹. Néanmoins, la formation des membres des parlements nationaux sur les questions internationales permet la promotion de la confiance et le renforcement de la socialisation parlementaire au niveau régional.

Cécile Pilarski explique que toutes les organisations régionales de coopération en Afrique centrale, quel que soit leur domaine d'action, manquent de ressources financières et techniques et sont dépourvues de l'engagement politique des États¹³⁰. Pour lui, la faiblesse des structures étatiques nationales peut rapidement constituer un frein important malgré une bonne volonté, parfois trop évidente. Le risque majeur qui en résulte, à terme, réside dans l'inactivité des structures de coopération qui apparaissent finalement comme des coquilles vides à l'intérieur desquelles les dysfonctionnements entravent durablement toute tentative de développement¹³¹.

¹²⁹ *Idem.*

¹³⁰ Pilarski, C. (2009). Op.cit, page 103.

¹³¹ *Idem.*

2.3. Limites de l'étude

Cette recherche constitue une contribution essentielle à l'étude des parlements internationaux dans le contexte africain en ce sens qu'elle se penche non pas sur ce que sont les IPR africaines mais surtout ce qu'elles font et les défis auxquels elles sont confrontées. En revanche, les résultats ne peuvent pas être généralisés concernant la compréhension du rôle de toutes les IPR africaines car la recherche comporte également quelques limites.

Premièrement, les entretiens en ligne n'ont pas permis de discuter avec toutes les catégories d'acteurs clés pouvant disposer d'une information utile sur l'influence du REPAR-AC dans la gouvernance forestière en Afrique centrale. Il était très difficile d'analyser tous les pays membres du REPAR-AC. Comme nous l'avons présenté dans la méthodologie, seuls les parlementaires membres de la coordination régionale de la RDC, du Cameroun, du Tchad, de la République du Congo ; le Secrétaire exécutif de la COMIFAC et un parlementaire membre de la session nationale du Rwanda ont répondu à nos sollicitations d'entretien. Bien que le nombre ne soit pas aussi élevé en termes des participants, nous avons décidé d'arrêter des entretiens suivant le principe de saturation qui est propre aux études qualitatives. Ce principe veut que le chercheur peut arrêter les entretiens au cas où les réponses lui fournies par ses enquêtés ne lui apportent plus de valeur ajoutée (informations complémentaires) par rapport à celle dont il dispose lors des premiers entretiens réalisés.

Deuxièmement, par manque des données sur l'évolution du REPAR-AC depuis sa création, cette étude n'a pas réalisé une cartographie sociologique de la trajectoire de tous les parlementaires membres du réseau (depuis sa création à ce jour). Ce qui fait qu'il est difficile pour nous de confirmer totalement notre première hypothèse qui porte sur le poids politique et la trajectoire sociale des acteurs du REPAR-AC dans leurs parlements. Néanmoins, une analyse exploratoire des fonctions exercées par les parlementaires membres de la coordination régionale dans leurs parlements nationaux a permis de comprendre que seuls les parlementaires du Cameroun exercent des fonctions importantes au sein de l'Assemblée nationale surtout et sont membres du parti présidentiel. Ce qui leur donne une certaine marge de manœuvre pour faire tourner les activités du réseau au niveau national. En revanche, on pourrait aussi élargir l'analyse à d'autres facteurs pour expliquer pourquoi le parlement camerounais reste plus actif dans la coopération interparlementaire. Car selon plusieurs analystes africains, il reste l'un des parlements les plus dominés par le pouvoir exécutif au niveau du continent.

Enfin, cette recherche n'a pas expliqué les défis auxquels font face les administrations nationales chargées des forêts qui disposent des pouvoirs réglementaires plus étendus que les parlements. Ce sont les administrations nationales qui sont avant tout chargées d'exécuter les recommandations de la COMIFAC.

2.4. Perspectives des recherches futures

La gestion des ressources naturelles d'Afrique centrale est un sujet très intéressant. Beaucoup de chercheurs ont parlé de la géopolitique des minerais, de celle des forêts et d'autres encore évoquent l'idée de la géopolitique de l'eau au regard des nombreux impacts du réchauffement climatique dans les pays de la région (dessèchement du lac Tchad, inondations, etc.). En plus de procurer des moyens financiers aux Etats, ces ressources sont au cœur d'une compétition à grande échelle susceptible d'alimenter les conflits actuels (l'épineuse question du détournement des eaux de la rivière Ubangi en RDC vers le lac Tchad en est un exemple). Dans ce sens, le rôle des institutions parlementaires nationales et des cadres de coopération interparlementaire africaine est indispensable. Néanmoins une meilleure coopération interparlementaire dans un domaine technique nécessite des compétences techniques et des connaissances approfondies sur les enjeux forestiers et de financement durable de la part des parlementaires qui y participent.

A cet effet, l'une des pistes de recherche intéressante est de faire un diagnostic systématique sur l'utilisation des résultats de la recherche et des savoirs locaux sur la gouvernance forestière par les parlements du REPAR-AC dans une perspective de justice épistémique. L'intégration des données probantes dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques publiques est difficile à la fois le gouvernement que le pouvoir parlementaire¹³². Les études empiriques rigoureuses sur l'évaluation de l'utilisation des connaissances scientifiques par les parlements des pays d'Afrique centrale sont rares. Une telle étude pourrait démontrer dans quelles occasions la recherche forestière a été prise en compte dans les parlements afin de promouvoir un véritable dialogue entre les sciences et le politique¹³³.

Etant donné que la gouvernance forestière en Afrique centrale se caractérise par une multitude d'acteurs et d'institutions, des conflits de compétences et ceux liés au partages des bénéfices ainsi que des défis de coordination des actions des différents acteurs sont possibles. Ce qui pose un problème de gouvernabilité des Etats d'Afrique centrale et des institutions régionales. Alors, une autre perspective consiste à approfondir les recherches sur les modes d'actions collectives de ces institutions par la théorie de la gouvernance multi-acteurs ou *adaptive multi-level governance*.

¹³² Rose, D.C. et al. 2020. Improving the use of evidence in legislatures: the case of the UK parliament, *Evidence & Policy: A Journal of Research, Debate and Practice*. 16(4): 619-638.

¹³³ Ouimet, M., et al. (2023). Utilisation des résultats de recherche dans les assemblées législatives: une revue systématique. *Revue sur le transfert et l'utilisation des connaissances*, 7(4). URL : <https://doi.org/10.18166/tuc.2023.7.4.44www.revue-tuc.ca>, consulté le 14 avril 2025.

2.5. Quelques recommandations institutionnelles

En termes des suggestions, nous soutenons qu'un renforcement de la structure organisationnelle et institutionnelle du REPAR-AC est nécessaire pour accroître l'impact de son action. Ce renforcement passe par révision du règlement intérieur du REPAR-AC afin de simplifier sa structure organisationnelle et supprimer le secrétariat permanent non opérationnel et qui est censé être dirigé par un expert indépendant. Les postes au bureau de la coordination régionale devraient être limités à au moins à huit afin d'optimiser les ressources financières. Cette réforme pourrait également envisager des sanctions (retrait ou la suspension) contre des pays qui n'auraient pas fait fonctionner convenablement leurs sections nationales dans une échéance de temps définie afin de rendre les coordinations nationales plus dynamiques.

Le réseau devrait maintenir le contact avec les partenaires stratégiques et conclure d'autres partenariats en vue d'accroître ses moyens financiers nécessaires à l'accomplissement de ses missions. Le REPAR-AC devrait aussi mener des consultations auprès des parlementaires nouvellement élus susceptibles d'adhérer au réseau étant donné le changement dans les effectifs en cas d'une nouvelle législature.

Le REPAR-AC reste une structure peu connue du public. D'où, le réseau devrait procéder à l'amélioration de son canal d'information au moyen d'un site internet opérationnel et publier régulièrement ses rapports d'actions réalisées. Il devrait aussi renforcer des relations de partenariat avec les communautés des savoirs divers dans monde académique et dans les communautés locales (des savoirs locaux). Aussi, le REPAR-AC devrait appuyer la mise en place d'un système d'information de la diversité biologique de la région (projet piloté par l'Observatoire des forêts d'Afrique centrale qui relie les producteurs et utilisateurs des données afin de soutenir les politiques publiques efficaces). Enfin, un plaidoyer régulier auprès des bureaux des parlements nationaux membres du réseau constituerait pour lui un levier politique pertinent, c'est-à-dire la capacité à garantir l'engagement des parlements nationaux afin d'assurer la continuité des activités.

Conclusion générale

La nature est devenue un objet politique. Dans ce sens, les forêts d'Afrique centrale représentent à la fois une source non négligeable de recettes des Etats et sont indispensables pour améliorer les conditions de vie des populations et lutter ainsi contre les effets du réchauffement de la planète. En revanche, la gestion responsable de ces forêts est imparfaite, laborieuse et révélatrice des intérêts dispersés des États riverains ainsi que de la faible capacité des institutions régionales susceptibles d'opérer des choix collectifs déterminants. La gestion des forêts n'est légitime que si elle change qualitativement la vie des dépendants de celles-ci. Les défis sécuritaires, démographiques, environnementaux y compris la pauvreté dans la région renforcent la pression sur les forêts. L'évolution et l'efficacité des institutions régionales et internationales qui assurent la gouvernance forestière en Afrique centrale méritent d'être évaluées car leurs bonnes intentions cachent souvent les logiques extractives. Bien que les parlements jouent un rôle essentiel dans le respect des engagements mondiaux, au niveau régional, le cadre de coopération interparlementaire n'a pas contribué substantiellement à une convergence des politiques, stratégies et législations nationales.

Cette étude a montré que l'influence du REPAR-AC n'est que symbolique. Cela révèle aussi une crise (affaiblissement) des parlements en tant qu'institutions démocratiques capables de jouer un rôle primordial dans les politiques publiques de ces États fragiles. Cet affaiblissement des parlements provoque ainsi une faible mise en œuvre des initiatives régionales de coopération interparlementaire. En tant qu'une IPR non établie par un traité intergouvernemental, le REPAR-AC ne dispose d'aucun pouvoir de législation (ou de co-législation avec les organisations intergouvernementales), de contrôle ou de consultation et budgétaire. Dans ces conditions, il n'a pas la capacité d'influencer le processus de décision. Les faiblesses organisationnelles du REPAR-AC (insuffisance de moyens financiers, une structure organisationnelle complexe, complexe et une pluralité des missions) couplées au faible poids politique des parlementaires membres de la plupart des sections nationales, les logiques d'intérêts des Etats (y compris les conflits) ainsi que la délicate coordination des initiatives de plusieurs acteurs régionaux sur cette question entravent structurellement son autonomisation et son développement.

In fine, la gouvernance forestière en Afrique centrale est un jeu politique et écologique dans lequel les parties prenantes (Etats, administrations, organisations internationales, parlements, paysans, ONG, etc.) interagissent parfois avec des logiques d'intérêts et de compétition. La coopération interparlementaire n'a guère de chance de se développer si elle ne reste qu'un simple réseau d'acteurs politiquement peu influents pour obtenir l'engagement déterminant de leurs parlements. Son inefficacité ne réside pas dans son texte constitutif mais dans sa mise en œuvre. L'écart entre les objectifs des cadres internationaux et régionaux reflète non pas une insuffisance institutionnelle mais un véritable échec politique. Il serait indispensable de s'attaquer directement à ces obstacles politiques en renforçant les soutiens nationaux à la protection des forêts, en s'attaquant aux politiques nationales obstructionnistes et établissant clairement les responsabilités de cet échec.

Bibliographie

1. Articles, ouvrages et thèses et autres documents

- Affodegon, S. W. (2020). *La performance des institutions parlementaires : analyse quali-quantitative comparée de dix-sept ombudsmans* (thèse de doctorat, Université Laval). Université Laval. Disponible sur <https://library-archives.canada.ca/eng/services/services-libraries/theses/Pages/item.aspx?idNumber=1224481116>, consulté le 29 janvier 2025.
- Amiel, F. (2024). "À qui appartient la forêt ? Les grands bassins forestiers mondiaux face au défi de la gestion des communs". *Mouvements*, n° 116(1), 84-93. URL : <https://shs.cairn.info/revue-mouvements-2024-1-page-84?lang=fr>, consulté le 22 février 2025.
- Andrew Grant, J., Balraj, D. and Mavropoulos-Vagelis, G. (2013). « Reflections on Network Governance in Africa's Forestry Sector », *Natural Resources Forum*, vol. 37/4. Pages 269-279.
- Arrigoni, M., Knopova, D., & Petri, D. (2009). *L'institutionnalisation des parlements régionaux en Amérique latine*. Sciences Po Paris. Disponible sur <https://www.sciencespo.fr/opalc/sites/sciencespo.fr.opalc/files/L%27institutionnalisation%20des%20parlements%20r%C3%A9gionaux%20en%20Am%C3%A9rique%20latine.pdf>, consulté le 11 février 2025.
- Beaumier, G., Papin, M., Morin, J-F. (2024). A combinatorial theory of institutional invention. *International Theory* 16(1). Pages 50-76.
- Bergeron, H. et al. (2024). *L'organocène. Du changement dans les sociétés surorganisées*. Paris, Presses de Sciences Po, ISBN: 2724643321, 9782724643329.
- Boniface, P. (2022). L'Afrique centrale en panne ? *Atlas des relations internationales 100 cartes pour comprendre le monde de 1945 à nos jours*. Pages 148-149. Armand Colin. URL : <https://shs.cairn.info/atlas-des-relations-internationales--9782200634193-page-148?lang=fr>. Consulté le 25 février 2025.
- Chervier, C., Ximenes, A. C., Ntirumenyerwa Mihigo, et B.-P., & Doumenge, C. (2024). Impact of industrial logging concession on deforestation and forest degradation in the DRC. *World Development* Volume 173. <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0305750X23002115?via%3Dihub>, consulté le 22 février 2025
- Cofelice, A. (2015). *Parliamentary Institutions in Regional and International Governance: Functions and Powers*. Routledge. Talyor and Francis Group.
- Cofelice, A. (2019). *Parliamentary Institutions in Regional and International Governance: Functions and Powers*. Europa Regional Perspectives. Routledge.

- Cofelice, E. (2016). *International Parliamentary Institutions: The influence of domestic politics on the capacities of IPI's*. Bachelor thesis in Politicologie (BSc). Faculty of Social & Behavioural Sciences. <https://studenttheses.universiteitleiden.nl/handle/1887/41179>, le 11 février 2025
- Cutler, R-M. (2017). *The European Parliament in Comparative International Perspective* (August 18, 1999). Disponible sur: <https://ssrn.com/abstract=3040287>, consulté le 2 février 2025.
- De Puig, L.M. (2008). *International Parliaments*. Strasbourg : Council of Europe Publishing. Disponible sur <https://public.ebookcentral.proquest.com/choice/publicfullrecord.aspx?p=4951026>, consulté le 29 janvier 2025.
- Doumenge C., Palla F., Itsoua Madzous G-L. (Eds.), 2021. *Aires protégées d'Afrique centrale – État 2020*. OFAC-COMIFAC, Yaoundé, Cameroun & UICN, Gland, Suisse, p.400.
- Downie C. (2021). Competition, cooperation, and adaptation: The organizational ecology of international organizations in global energy governance. *Review of International Studies*. 2021 48(2): 364-384.
- Dumez, H. (2016). *Méthodologie de la recherche qualitative : Les 10 questions clés de la démarche compréhensive* (2e éd.). Vuibert. Pages 12-13.
- Fournier, P. et Karsenty, A. (2008). États défaillants et le secteur forestier en Afrique centrale. *Mondes en développement*, n° 143(3), 43-56. <https://doi.org/10.3917/med.143.0043>, consulté le 22 février 2025.
- Franzoi Dri , C. (2011). Changement institutionnel et régionalisme en Amérique latine: la construction du Parlement du Mercosur (p. 29-43). Thèse en Science politique. Université de Bordeaux. Sciences Po Bordeaux; Centre Émile Durkheim UMR 5116. <https://theses.hal.science/file/index/docid/999359/filename/ThA se Clarissa Dri.pdf> consulté le 3 février 2025.
- Gil-Besada, L. (2025). : A literature-based framework for analysing parliamentary diplomacy in conflict settings: European responses to the Russia–Ukraine war, *The Journal of Legislative Studies*, disponible sur <https://doi.org/10.1080/13572334.2025.2497202>, consulté le 31 mai 2025.
- Hugon, P. (dir.). *Les économies en développement à l'heure de la régionalisation*. Pages 103 -163. Karthala. <https://doi.org/10.3917/kart.hugon.2003.01.0103>. Consulté le 25 février 2025.
- Imbeau, L.M. et Stapenhurst, R. (2019). *Le contrôle parlementaire des finances publiques dans la Francophonie*. Québec. Presses Universitaires de Laval. Pages 5-7.

- Jacob, S. et Defacqz, S. (2023). *Panorama des unités de transformation numérique. Chaire de recherche sur l'administration publique à l'ère du numérique*. Québec. Université de Laval.
- Janzic, D. (2015). Globalizing Representative Democracy: The Emergence of Multilayered International Parliamentarism. *38 Hastings Int'l & Comp. L. Rev.* 197 disponible sur https://repository.uchastings.edu/hastings_international_comparative_law_review/vol38/iss2/1, consulté le 4 novembre 2024.
- Journal Actualité.CD. COP15: les Parlementaires de l'Afrique centrale ont validé leurs notes de position pour sauver la biodiversité du bassin du Congo et vulgariser la stratégie "One Health" disponible sur https://actualite.cd/index.php/2021/10/18/cop15-les-parlementaires-de-lafrique-centrale-ont-valide-leurs-notes-de-position-pour?utm_source=chatgpt.com, consulté le 4 avril 2025.
- KAMKUIMO, P. et FETEKE, F. (2019). *Diagnostic des évolutions de la législation nationale applicable au secteur forêts-bois au Cameroun*. Projet Appui à l'implication inclusive du secteur privé au processus nation de révision des grilles de légalité. https://gfbcam.com/wp-content/uploads/2022/07/Rapport_final_etude_bilan_juridique_GFBC_FAO_version_finale_opt.pdf; consulté le 22 février 2025.
- Kennes, E. et Willén. N. (2023). "Violences à plusieurs niveaux en RDC : l'histoire se répète-t-elle?". *Expressions par Montaigne, Moyen Orient et Afrique-Sécurité*, Institut Montaigne.
- Kissling, C. (2011). *The legal and political status of international parliamentary institutions* (Background Paper No. 4). Committee for a Democratic U.N.
- Koch and, M. and Stetter, S. (2013). Sociological Perspectives on International Organizations and the Construction of Global Order. *Journal of International Organization Studies (JIOS)*, Volume 4, Special Issue.
- Koenig-Archibugi, M., & Bareis, L. (2022). Do international parliaments matter? An empirical analysis of influences on foreign policy and civil rights. *European Journal of International Relations*, 28(4), 983-1008. <https://doi.org/10.1177/13540661221123026>, consulté le 3 juin 2025.
- Lascoumes, P. (2018). Chapitre III. L'action publique environnementale. Paris. Presses Universitaires de France (*Que sais-je?*). Pages 81-123.
- Leston-Bandeira, C. (2025). Getting to the Soul of Parliaments: Using Multi-Methods to Understand the Parliamentary Ecosystem. In *Chibois, J. and Shapiro. S. (2025). Doing Fieldwork in Centres of PowerThe Case of Deliberative Assemblies*. Routledge. ISBN 9781032372402.
- Machikou, N. (2022). La Production Parlementaire de la Consolidation Autocratique En Afrique. *Revue internationale et stratégique*, 126(2), 97-108. <https://doi.org/10.3917/ris.126.0097>, consulté le 11 avril 2025.

- Mampeta Wabasa, S. (2017). Repenser le rôle des institutions de conservation de la nature à l'ère de la globalisation en Afrique: À propos du Parc national de La Salonga (RDC). *European Scientific Journal, ESJ*, 13(11), 92. <https://doi.org/10.19044/esj.2017.v13n11p92>, consulté le 5 avril 2025.
- Mampeta Wabasa, S. (2025). *Gouvernance du parc national de la Salonga en RD Congo : Protectionnisme écologique et résistances locales*. L'Harmattan. Pages 170-173.
- Matta, J. R., & Won Wa Musiti, B. (2006). *Actes de la 1ère conférence internationale des parlementaires sur la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale*. IUCN. <https://portals.iucn.org/library/node/8750>, consulté le 4 avril 2025.
- Mbzibain, A. et Amine, K. (2016). "Améliorer la gouvernance forestière en Afrique centrale: Bonnes pratiques et leçons apprises de la collaboration entre parlementaires, société civile et médias". Wolverhampton: University of Wolverhampton, *Centre for International Development and Training*. URL : <http://hdl.handle.net/2436/622856>, consulté le 12 février 2025.
- McPherson, M., Smith-Lovin, L., & Cook, J. M. (2001). Birds of a feather: Homophily in social networks. *Annual Review of Sociology*, 27, 415–444. URL : <https://doi.org/10.1146/annurev.soc.27.1.415>, consulté le 5 avril 2025.
- Morin, J.-F., & Orsini, A. (2020). *Politique internationale de l'environnement* (2e éd.). Presses de Sciences Po.
- Nasi, R. (2024). *The true failure of global environmental protection: When national interests trump collective action*. CIFOR-ICRAF. *Forest News*. Disponible sur <https://forestsnews.cifor.org/90251/failure-of-global-environmental-protection?fnl=en>, consulté le 16 juin 2025.
- Nasi, R., Billand, A. and Van Vliet, N. (2012). Managing for timber and biodiversity in the Congo Basin. *Forest Ecology and Management*. DOI:10.1016/j.foreco.2011.04.005.
- Nayé Anna Bathily. (2020). Le parlementaire, un acteur international. Dans *L'éveil des Parlements africains*. Éditions Karthala. pages 89 à 113 <https://www.cairn.info/l-eveil-des-parlements-africains--9782811127398-page-1.htm>, consulté le 9 avril 2025.
- Olivier de Sardan, J.P. (2022). "Compter sur ses propres forces" : Face à l'aide, promouvoir les experts contextuels dans les politiques publiques en Afrique. *Global Africa*, 1. Pages 158-170, 184-185. <https://doi.org/10.57832/ga.v1i1.17>, consulté le 16 avril 2025.
- Ostrom, E. (2010). Cité par Maindo, A., Jean-Luc Tulonde, J-L. et Fraternel Amuri, F. (2015). *Guide de bonne gouvernance forestière APV-FLEGT : exploitation et commerce légaux du bois, une affaire de tous en Province Orientale, RD Congo*. Tropenbos International RD Congo, p.12

- Ouimet, M., et al. (2023). Utilisation des résultats de recherche dans les assemblées législatives: une revue systématique. *Revue sur le transfert et l'utilisation des connaissances*, 7(4). URL : <https://doi.org/10.18166/tuc.2023.7.4.44www.revue-tuc.ca>, consulté le 14 avril 2025.
- Paquette, J., St-Denis, K., et Doris, J. (2024). "Introduction. L'informateur clé en recherche qualitative : enjeux éthiques, enjeux méthodologiques et histoire d'une pratique". *Recherches qualitatives, Hors-série « Les Actes »*, (29), 1-9.
- Péjo, P. (2018). La diplomatie parlementaire, actrice émergente de communications diplomatiques démocratisées. *Hermès, La Revue*, n° 81(2), 73-81. <https://doi.org/10.3917/herm.081.0073>, consulté le 29 janvier 2025.
- Péjo, P. (2016). *La diplomatie parlementaire*. Thèse de doctorat en Sciences juridiques. Université Paris-Saclay (ComUE), Ecole doctorale Sciences de l'Homme et de la société.
- Petit, V. et Guillaume, B. (2016). Quelle démocratie écologique?. *Raisons politiques*; 64 (4). Pages 49-66.
- Pilarski, C. (2009). *La gestion partagée des ressources en eau dans le Bassin du Congo. État des lieux et perspectives*. Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval dans le cadre du programme de maîtrise en Études internationales pour l'obtention du grade de Maître ès arts (M.A.) Institut québécois des Hautes Etudes Internationales, Université Laval, Québec. page 104. Disponible sur <https://corpus.ulaval.ca/server/api/core/bitstreams/0a36aa02-cfba-4321-9b33-66f3be345b71/content>, consulté le 7 juin 2025.
- Priso-Essawe, S.-J. (2020). "Institutions parlementaires régionales en Afrique : une approche critique". Dans I. Bosse-Platière (Éd.), *La parlementarisation des processus d'intégration régionale* (pp. 157-178). Presses Universitaires de Rennes.
- Quermonne, J. L. (1985). « Les politiques institutionnelles : essai d'interprétation et de typologie », in M. Grawitz et J. Leca (ed.). *Traité de science politique. Les politiques publiques*, vol. 4, Paris, PUF. Page 62.
- Quesnel, M. (2017). "Les Parlements internationaux et l'exercice du pouvoir normatif international". Sur <https://hal.science/hal-03829771/file/Les%20Parlements%20internationaux%20et%20l%E2%80%99exercice%20du%20pouvoir%20normatif%20international.pdf>, consulté le 2 février 2025.
- Rakhyun E.K. and Morin, J.F. (2021). Massive Institutional Structures in Global Governance. *Global Environmental Politics* 21 (3): 26–48. https://doi.org/10.1162/glep_a_00604, consulté le 5 avril 2025.
- Robert, M. (2001). "Chapitre 6. L'émergence des institutions parlementaires internationales". *Qui a peur de l'État ?*, edited by Gordon Smith and Daniel Wolfish,

Presses de l'Université de Montréal. <https://doi.org/10.4000/books.pum.21625>, consulté le 3 février 2025.

- Rocabert, J. and all. (2014). Cité par Werk, E. (2016). *International Parliamentary Institutions: The influence of domestic politics on the capacities of IPI's*. Bachelor thesis in Politicologie (BSc). Faculty of Social & Behavioural Sciences. <https://studenttheses.universiteitleiden.nl/handle/1887/41179>, consulté le 11 février 2025.
- Ropivia, M. (2020). "Géopolitique de l'Afrique centrale. La CEEAC entre centralité introuvable et déficit chronique d'intégration". *Hérodote*, N° 179(4). Pages 130-145. URL: <https://doi.org/10.3917/her.179.0130>. Consulté le 25 février 2025.
- Rose, D.C. et al. 2020. Improving the use of evidence in legislatures: the case of the UK parliament, *Evidence & Policy: A Journal of Research, Debate and Practice*. 16(4): 619-638.
- Rosenberg, O. et Thiers, E. (2018). *Traité d'études parlementaires* (dir). Bruxelles. Bruylant.
- Sall, A. (2020). "L'institution parlementaire dans les processus d'intégration des États en Afrique de l'Ouest : les exemples de la CEDEAO et de l'UEMOA". Dans Bosse-Platière, I. (dir.). *La parlementarisation des processus d'intégration régionale. Approche comparée Europe, Afrique, Amériques*. Pages 133-156. Presses universitaires de Rennes. URL: <https://doi.org/10.3917/pur.bosse.2020.01.0133>. Consulté le 25 février 2025.
- Schemeil, Y. (2013). Bringing International Organization In: Global Institutions as Adaptive Hybrids. *Organization Studies*, 34(2), 219-252. <https://doi.org/10.1177/0170840612473551>, consulté le 5 avril 2025.
- Simmala, D. (2020). "Fondements et réponses à la non-parlementarisation d'un processus d'intégration communautaire : le cas de l'Union monétaire ouest-africaine". Dans Bosse-Platière, I. (dir.). *La parlementarisation des processus d'intégration régionale. Approche comparée Europe, Afrique, Amériques*. Pages 235-257. Presses universitaires de Rennes .URL: <https://doi.org/10.3917/pur.bosse.2020.01.0235>. Consulté le 25 février 2025.
- Stavridis, S. (2021). Parliamentary Diplomacy: A Review Article. *International Journal of Parliamentary Studies*, 1(2), 227-269. <https://doi.org/10.1163/26668912-bja10027>, consulté le 14 décembre 2024.
- Suess, J. (2025). *Le Parlement européen contre la démocratie ?*, Guillaume Sacriste, Paris, Presses de Sciences Po, 2024, 236 pages. *Politique étrangère*, Printemps(1), Pages 211-212. <https://doi.org/10.3917/pe.251.0211>, consulté le 18 mai 2025.
- Trefon, T. (2011). *Gouvernance forestière au Congo : le règne de la corruption ?* Bergen: Chr. Michelsen Institute (U4 Brief 2011:17).
- Werk, E. (2016). *International Parliamentary Institutions: The influence of domestic politics on the capacities of IPI's*. Bachelor thesis in Politicologie (BSc). Faculty of

Social & Behavioural Sciences.
<https://studenttheses.universiteitleiden.nl/handle/1887/41179>, le 11 février 2025.

- Zaouaq, K. (2021). *L'essentiel de la diplomatie parlementaire*. Paris, France : Spinelle.186 pages. Disponible sur [hal-03630336](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03630336), consulté le 25 novembre 2024.

2. Documents officiels

- Assemblée générale des Nations Unies. (1962). *Résolution 1803 (XVII) sur la souveraineté permanente sur les ressources naturelles* (A/RES/1803(XVII)). [https://undocs.org/fr/A/RES/1803\(XVII\)](https://undocs.org/fr/A/RES/1803(XVII)), consulté le 18 février 2025.
- Central African Forest Initiative. (2024). Rapport annuel de CAFI 2023. <https://www.cafi.org/sites/default/files/2024-09/CAFI%20Rapport%20annuel%20-%20Final%20-%20French.pdf> consulté le 12 février 2025.
- COMIFAC. (2015). *Plan de convergence 2*. Yaoundé. Cameroun.
- Communiqué final de l'Assemblée générale du REPAR-AC-CEFDHAC et atelier de sensibilisation des parlementaires sur le dessèchement du Lac Tchad, N'Djamena, le 23 mars 2012.
- Communiqué du Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale du Rwanda, le 7 juin 2025 sur www.minaffet.gov.rw, consulté le 7 juin 2025.
- Communiqué final à lire sur https://archive.pfbc-cbfp.org/actualites/items/REPAR-AC-APA-FR.html?utm_source=chatgpt.com, consulté le 4 avril 2025.
- Communiqué final de l'Assemblée générale du REPAR-AC-CEFDHAC et atelier de sensibilisation des parlementaires sur le dessèchement du Lac Tchad, N'Djamena, le 23 mars 2012.
- Note de position du Réseau des parlementaires pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale (REPAR-AC) sur le mécanisme REDD à lire sur https://archive.pfbc-cbfp.org/news_en/items/REPAR-AC-position-REDD-en.html?utm_source=chatgpt.com, consulté le 4 avril 2025.
- REPAR-AC. Règlement intérieur tel que modifié le 22 mars 2012. https://archive.pfbc-cbfp.org/docs/CEFDHAC/REPAR_-_STATUTS_REPAR_Regional.pdf, consulté le 18 février 2025.
- REPAR-AC-Cameroun. (2017). *Catalyseur de l'engagement des parlementaires du Cameroun pour l'influence des politiques de gouvernance et de gestion durable des ressources naturelles*. Rapport de la plénière spéciale Parlement- Gouvernement sur la valorisation de la biodiversité. Yaoundé, décembre 2017.
- REPAR-AC. Note de position du Réseau des parlementaires pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale (REPAR-AC) sur le mécanisme REDD à lire sur https://archive.pfbc-cbfp.org/news_en/items/REPAR-AC-position-REDD-en.html?utm_source=chatgpt.com, consulté le 4 avril 2025.
- REPAR-AC. (2006). Actes de la première Conférence internationale des parlementaires sur la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, Yaoundé (Cameroun), 24 au 27 octobre 2006.

- REPAR-AC. (2023). *L'action parlementaire face aux défis environnementaux émergents de la sous-région*. Actes de la troisième Conférence internationale des parlementaires sur la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, Libreville (Gabon).
- REPAR-AC. (2023). *Déclaration de Libreville du 28 mars 2023 sur la diplomatie des parlementaires en faveur de la gestion durable des forêts et de l'agriculture écologique au service de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique centrale*. Troisième Conférence internationale des parlementaires sur la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale élargie à la conférence des Présidents du réseau des Alliances parlementaires pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (RAPC-SAN, Libreville (Gabon).
- REPAR-AC. (2023). *L'émergence des parlementaires garantit l'inclusivité et l'efficacité des législations et des politiques en matière de gestion durable des forêts et des ressources naturelles en Afrique centrale*. Rapport annuel d'activités 2023, Yaoundé (Cameroun).
- REPAR-AC. (2023). Rapport annuel d'activités 2023, Yaoundé (Cameroun).
- REPAR-AC. (2022). Rapport annuel d'activités 2022, Yaoundé (Cameroun).
- REPAR-AC. (2021). Rapport annuel d'activités 2021, Yaoundé (Cameroun).
- REPAR-AC. (2020). Rapport annuel d'activités 2020, Yaoundé (Cameroun).
- REPAR-AC. (2019). Rapport annuel d'activités 2019, Yaoundé (Cameroun).
- REPAR-AC. Aide-mémoire sur la présentation du REPAR-AC et de ses réalisations.
- REPAR-AC. (2028). Rapport annuel d'activités 2028, Yaoundé (Cameroun).
- REPAR-AC. (2023). *L'émergence des parlementaires garantit l'inclusivité et l'efficacité des législations et des politiques en matière de gestion durable des forêts et des ressources naturelles en Afrique centrale*. Rapport annuel d'activités 2023, Yaoundé (Cameroun).
- REPAR-AC. (2023). *Cadre stratégique 2018-2025*. Rapport annuel d'activités 2023, Yaoundé (Cameroun).
- REPAR-AC. (2014). *Rôle et place des parlementaires dans la mise en œuvre des processus sur les changements climatiques et la REDD+*. Stratégie d'engagement du REPAR AC 2014 – 2016). Cameroun.

ANNEXE 1 : Guide d'entretien de recherche

→ Questions pour les parlementaires membres du REPAR-AC

→ Pays :

→ Qualité au sein du Parlement national et appartenance politique :

→ Fonctions exercées au sein d'un parlement national :

→ Fonctions exercées au sein du REPAR-AC :

a). Décrivez brièvement les principales missions du REPAR-AC au niveau régional et de votre pays pour favoriser la promotion de la gestion durable des forêts?

b). Selon vous, quels sont les efforts déployés par le REPAR-AC au niveau régional et de votre pays pour favoriser la promotion de la gestion durable des forêts

c). Comment résumez-vous les progrès du REPAR-AC au niveau régional et au niveau de votre pays?

d). Pensez-vous que les parlementaires membres du REPAR-AC dans votre pays ont proposé des actions menées par le REPAR-AC au niveau du parlement national de votre pays? Citez-nous quelques-unes (au plus 5 actions).

e). Si non, selon vous pourquoi les parlementaires membres de la section nationale du REPAR-AC de votre pays n'ont-ils pas proposé des résolutions ou recommandations du REPAR-AC dans votre parlement?

f). Pour vous, les conflits entre certains Etats d'Afrique centrale impactent-ils les actions de votre réseau ? Si oui, comment?

g). Selon vous, quelles sont les principales difficultés rencontrées du REPAR-AC au niveau régional et dans votre pays ?

h). Décrivez brièvement la manière dont vous travaillez avec toutes les institutions régionales qui s'occupent des questions de forêts d'Afrique centrale?

i). Selon vous, quelles sont les principales difficultés rencontrées et les leçons apprises dans la collaboration avec d'autres institutions ?

→ Questions pour les responsables des autres organisations régionales chargées de forêts.

→ Pays :

→ dénomination de l'organisation :

→ Qualité de l'institution :

- a). Décrivez brièvement les missions principales de votre organisation au niveau régional pour favoriser la promotion de la gestion durable des forêts.
- b). Décrivez brièvement les efforts déployés par votre organisation au niveau régional et de votre pays pour favoriser la promotion de la gestion durable des forêts
- c). Avez-vous entendu parler du REPAR-AC? si oui , selon vous quelles sont ces missions principales?
- d). Selon vous, quels sont les progrès du REPAR-AC au niveau régional et au niveau de votre pays?
- e). Pensez-vous que les parlementaires membres du REPAR-AC dans votre pays ont proposé des actions menées par le REPAR-AC au niveau du parlement national de votre pays? Citez-nous quelques-unes (au plus 5 actions).
- f). Si non, selon vous, pourquoi les parlementaires membres de la section nationale du REPAR-AC de votre pays n'ont-ils pas soutenu ou proposé des résolutions ou recommandations du REPAR-AC dans votre parlement?
- g). Pour vous, les conflits entre certains Etats d'Afrique centrale impactent-ils les actions du REPAR-AC et de votre organisation dans la promotion de la gestion des forêts? Si oui, comment?
- h). Selon vous, quelles sont les principales difficultés rencontrées du REPAR-AC au niveau régional et dans votre pays ?
- h. Décrivez brièvement la manière dont vous travaillez avec le REPAR-AC et toutes les institutions régionales qui s'occupent des questions de forêts d'Afrique centrale?
- i). Quelles sont les principales difficultés rencontrées et les leçons apprises dans la collaboration avec d'autres institutions notamment le REPAR-AC?

ANNEXE 2 : Exemple d'un extrait d'entretien

→ Questions pour les parlementaires membres du REPAR-AC

- Pays : Cameroun
- Qualité au sein du Parlement national et appartenance politique : Député national, membre du RDPC
- Fonctions exercées au sein d'un parlement national : membre de la Commission des finances et du budget
- Fonctions exercées au sein du REPAR-AC : Membre de la Commission des finances et du budget

a). Décrivez brièvement les principales missions du REPAR-AC au niveau régional et de votre pays pour favoriser la promotion de la gestion durable des forêts?

Réponse : Le Réseau des parlementaires pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale (REPAR) est un réseau régional, rattaché à la Conférence sur les écosystèmes des forêts denses et Humides d'Afrique centrale (CEFDHAC), laquelle est une organisation subsidiaire de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). Le réseau vise l'application de la bonne gouvernance dans la gestion durable des écosystèmes forestiers de notre sous-région, dans une vision d'une Afrique centrale juste, qui valorise et conserve la nature avec la contribution des parlementaires. Notre vision est que les parlementaires deviennent un groupe d'acteurs essentiel dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques nationales et internationales en matière de gestion durable des écosystèmes d'Afrique centrale. Les principales missions de notre réseau sont : contribuer à la gestion durable des écosystèmes forestiers ; veiller au respect des engagements internationaux souscrits par les États membres ; s'impliquer dans l'élaboration des législations, politiques et conventions internationales et suivre les recommandations de leurs différentes conférences.

b). Selon vous, quels sont les efforts déployés par le REPAR-AC au niveau régional et de votre pays pour favoriser la promotion de la gestion durable des forêts.

Réponse : Les efforts du REPAR sont multiples. D'abord, le réseau a organisé plusieurs conférences internationales sur les sujets émergents concernant le développement durable et la gestion durable des forêts. Pour moi, les efforts consentis par le REPAR sont notamment la sensibilisation des parlementaires nationaux des pays membres sur les différentes questions de gestion durable de nos forêts. Ces efforts portent aussi leur participation aux différents forums internationaux afin de promouvoir la diplomatie de présence et la gestion participative. Cette diplomatie permet de valoriser quelques bonnes pratiques notamment la présence des parlementaires aux foras dédiés à l'environnement et aux forêts ; organisation de rencontres de haut niveau.

une “Ces rencontres mettent en scène autour des parlementaires, une diversité de parties prenantes clés de la gestion durable à savoir: Les représentants des services du Premier ministre ; les représentants des administrations publiques, les partenaires au développement, les représentants des collectivités territoriales décentralisées, les chefs traditionnels, les représentants des organisations de la société civile, des diplomates, des représentants des à organisations internationales, etc.

c). Comment résumez-vous les progrès du REPAR-AC au niveau régional et au niveau de votre pays?

Réponse : L’ancrage institutionnel du réseau au niveau de certains Etats comme au Cameroun , le dialogue entre le gouvernement et le parlement sur les questions de la gestion des forêts sont les principaux progrès.

d). Pensez-vous que les parlementaires membres du REPAR-AC dans votre pays ont proposé des actions menées par le REPAR-AC au niveau du parlement national de votre pays? Citez-nous quelques-unes (au plus 5 actions).

Réponse : Au Cameroun, les membres de la section nationale ont initié plusieurs activités au niveau du parlement. Je peux citer les séminaires d’information et de sensibilisation des parlementaires sur le Plan national de la biodiversité mettant l’accent sur la valorisation économique de la biodiversité et des Aires protégées ; le processus de Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD) ; l’Accord de partenariat volontaire pour l’application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (APV-FLEGT) ainsi que la Stratégie et plan d’action national sur la biodiversité (SPANB 2).

e). Si non, selon vous pourquoi les parlementaires membres de la section nationale du REPAR-AC de votre pays n’ont-ils pas proposé des résolutions ou recommandations du REPAR-AC dans votre parlement?

f). Pour vous, les conflits entre certains Etats d’Afrique centrale impactent-ils les actions de votre réseau ? Si oui, comment?

Réponse : Les conflits entre certains pays d’Afrique centrale ont des conséquences sur plusieurs domaines de coopération? C’est justement à cause de ces divergences entre les États que nous essayons en tant que parlementaires de trouver des moyens de dialogue et de coopération. La question de la gestion des ressources forestières comme minières provoque des conflits liés à l’accès et à la répartition des dividendes. Nous ne pouvons pas changer nos voisins, nous sommes condamnés à vivre ensemble et en paix. Les conflits entre les Etats peuvent ralentir les efforts que nous déployons au niveau régional.

g). Selon vous, quelles sont les principales difficultés rencontrées du REPAR-AC au niveau régional et dans votre pays ?

Réponse : Tous les Etats ne réagissent pas de la même manière sur les questions de la préservation de l'environnement, chacun veut avoir des financements et des investissements sur ses ressources naturelles. En fait, tous les parlements n'accordent pas la même importance aux activités du REPAR. Plusieurs sections nationales ne sont pas efficaces, opérationnelles. Les parlements nationaux sont aussi confrontés à des difficultés financières et de capacités institutionnelles. Nous sommes confrontés à ce problème des moyens financiers pour réaliser nos activités, prendre en charge le personnel qui nous accompagne. Quand il y a élection dans un pays ou une crise politique, ces changements nous privent des interlocuteurs au niveau des Etats, ce qui rend difficile la continuité des activités. Pour moi, le plus grand défi c'est la volonté des Etats, gouvernements et parlements à comprendre l'urgence de préserver nos forêts et à agir au-delà des discours.

h). Décrivez brièvement la manière dont vous travaillez avec toutes les institutions régionales qui s'occupent des questions de forêts d'Afrique centrale?

Réponse : Nous faisons partie d'un ensemble d'institutions régionales et internationales qui ont la charge de promouvoir une bonne gouvernance des ressources forestières dans la région. Nous travaillons d'abord avec la COMIFAC qui est au centre de la gestion concertée des ressources forestières en Afrique centrale. Nous faisons aussi partie de la CEFDHAC qui comprend plusieurs autres composantes que le REPAR. Nous consultons et associons différentes organisations dans nos activités notamment lors de nos conférences internationales ou séminaires. Nous sollicitons le plus souvent le soutien des partenaires techniques et financiers pour nous accompagner, comme l'UE, le PNUD, GIZ, l'Allemagne, la Banque mondiale, etc.

i). Selon vous, quelles sont les principales difficultés rencontrées et les leçons apprises dans la collaboration avec d'autres institutions ?

Réponse : Mobiliser plus d'acteurs dans les séminaires ou les conférences internationales nécessitent des moyens suffisants. Ce qui n'est pas le cas pour le réseau. Un autre défi c'est aussi la coordination des initiatives de toutes ces organisations. L'implication de tous les acteurs est indispensable dans la gestion durable des forêts, mais la synergie des actions est encore mieux. Si les actions sont dispersées, nous ne pouvons pas avoir des solutions durables. La synergie d'action se heurte aux intérêts divergents des parties prenantes, au fait que les unes ont des moyens et capacités plus les autres, elles sont plus entendues, plus reconnues.

ANNEXE 3 : Liste des parlementaires du bureau de la coordination régionale du REPAR-AC

Noms et prénoms	Fonctions dans le parlement national	Pays	qualité dans le bureau de la coordination régionale
Jean Jacques ZAM	Membre de la Commission des finances et du budget	Cameroun	coordonnateur régional
Angélique NGOMA	Présidente de la Commission de la Santé, de l'éducation, des affaires sociales et culturelles.	Gabon	1er vice-coordonnateur chargé des Changements Climatiques
KEDA BALLAH	Sans fonction en ce moment, aujourd'hui Ministre	Tchad	2ème vice-coordonnateur chargé de la lutte contre la désertification et l'avancée du désert
François NZEKUYE	Président du plus grand groupe parlementaire à l'Assemblée nationale (le PPRD) au moment des fonctions, aujourd'hui ancien député	RDC	3ème vice-coordonnateur chargé de la conservation et de la gestion durable des forêts
Carlos EYI OBAMA	Rien à signaler	Guinée Equatoriale	4ème vice-coordonnateur chargé du renforcement des capacités
Odette MASSOUSSA	Commission Santé, Affaires Sociales, Famille et Genre	République Populaire du Congo	5ème vice-coordonnateur chargé de la législation et de la coopération
Ephraïm Dominique YANDOCKA	Responsable du parti de l'opposition	RCA	6ème vice-coordonnateur chargé de la gestion durable de l'eau

	Initiative pour la transformation par l'action		
Sylvain Patrick ENKORO	RAS	Gabon	Secrétaire Général chargé de la Coordination des programmes et de l'encrage
André VARELA RAMOS	RAS	Sao Tomé et Principe	Secrétaire Général adjoint
Hon. ADELI EDJI	RAS	Tchad	Trésorier
DOUVAOUISSA AISSA HAMADI	RAS	Cameroun	Trésorier adjoint
NDINGA MAKANDA	RAS	Congo-Brazzaville	Commissaire aux comptes N°1
Hon. Eulogio Mongoro Manana Obono	RAS	Guinée Equatoriale	Commissaire aux comptes N°2
Hon. Martin MABALA	RAS	Gabon	Conseiller spécial N°1
Mbella Moki Charles	RAS	Cameroun	Conseiller spécial N°2
Ven. Clobert IBINDA	RAS	Congo	Conseiller spécial N°3
Hon. MPANANO	RAS	RDC	Conseiller technique N°1
A pourvoir	RAS	RDC	Conseiller technique N°2
Vidal de bon coeur SIOPATHIS	RAS	RCA	Conseiller technique N°3
Sen. Sylvia Paloma OBONO Edjang	RAS	Guinée Equatoriale	Chargé des Relations publiques et de la communication

MAHAMAT KANA BADI	RAS	Tchad	Chargé des Relations publiques et de la communication adjoint

ANNEXE 4 : Liste des membres du REPAR-AC-CAMEROUN

Noms et prénoms	Qualité et parti politique	Fonction au sein du REPAR-AC	Fonctions au parlements
ZAM Jean Jacques Noël	Député, RDPC	coordonnateur national	Membre de la Commission des finances et du budget
MBELLA MOKI Charles	Sénateur	1er Vice coordonnateur	
MUYALI Mary BOYA épse MEBOKA	Députée, RDPC	2ème Vice Coordinnatrice	Membre de la Commission de la défense nationale et de la sécurité
DOOH Collins Albert KOUOH	Député, RDPC	3ème Vice coordonnateur	Membre de la Commission des finances et du budget
MAMA Jean-Marie	Sénateur	Commission technique : Réforme foncière	Membre de la Commission des affaires étrangères et de la Commission des affaires culturelles, sociales et familiales
Cabral LIBII LI NGUE NGUE	Député, PCRN	Commission technique : Action parlementaire	Membre de la Commission des lois constitutionnelles, des droits de l'homme et des libertés, De la justice, de la législation et du règlement, de l'administration.
NGAYAP Pierre Flambeau	Sénateur	coordonnateur thématique N°3	Rien à signaler
ZONDOL Hersesse	Député, RDPC	coordonnateur thématique N°4	Président de la Commission des lois constitutionnelles, des droits de l'homme et des libertés, De la justice, de la législation et du règlement, de l'administration.

NGOKO MAMBE Marie Louise Epse TCHOUANTE	Députée	Coordonnatrice thématique N°5	Rien à signaler
ALIYOUN FADIL	Député,	coordonnateur thématique N°6	Rien à signaler
YOUNO NKOUPIT ADAMOU,	Député, UDC	coordonnateur thématique N°7	Membre de la Commission des lois constitutionnelles, des droits de l'homme et des libertés, De la justice, de la législation et du règlement, de l'administration.
BARA Julien	Député,	coordonnateur thématique N°9	Membre de la Commission de la production et des échanges
ABOUI Georziane Marlyse	Sénatrice	coordonnateur thématique N°9	Vice-présidente de la commission de l'éducation, de la formation professionnelle et de la jeunesse ; commission des affaires culturelles, sociales et familiales
NGALLE Daniel ETONGO	Député, RDPC	secrétaire général Adjoint N°1	Membre de Commission des affaires économiques, de la programmation et de l'aménagement du territoire
GONI Mariam	Députée, RDPC	secrétaire générale Adjointe N°2	Membre de la Commission des lois constitutionnelles, des droits de l'homme et des libertés, de la justice, de la législation et du règlement, de l'administration.
BANMI Emmanuel DINGHA	Député, RDPC	Commissaire aux comptes N°1	Président de la Commission des affaires

			étrangères
Joshua NAMBANGUI OSIH	Député, SDF	Conseiller spécial	Membre de la Commission des affaires étrangères
EKOLLE Peters	Député, RDPC	Responsable des. relations publiques N°1	Membre de la Commission de la défense nationale et de la sécurité
NANGA MEFANT Berthe épse OWONO	Députée, RDPC	Conseiller technique n°1	Membre de la Commission des affaires étrangères
LEKUNZE Andreas NEMBO	Sénateur	Conseiller technique n°2	Rien à signaler
DOUVAOUISSA AISSA HAMADI	Députée, UNDP	Censeur N°1	Présidente de la Commission des affaires culturelles, sociales et familiales
OUMOUL KOULTCHOUMI Épse MOHAMADOU AHIDJO	Députée, RDPC	Censeur N°2	secrétaire de la Commission des finances et du budget
KWEI Andrew MINGO	Député, RNDP	Censeur N°3	Membre de la Commission de production et des échanges

ANNEXE 5: Quelques mails échangés avec les membres du REPAR-AC

Rappel demande d'informations pour la recherche

Boîte de réception x

Honoré BOLINDE COMMANDO <honorebolinde@gmail.com>

25 oct. 2024 15:50

À mathessama, jean ▾

Cher ESSAMA,

Je vous écris au nom du coordonnateur [Jean Jacques Zam](#).

Je mène une recherche sur le REPAR. La question centrale de mon étude consiste à analyser si les actions du REPAR ont fait évoluer les législations et stratégies nationales de gestion durable des forêts dans les pays membres (du réseau et bien-sûr de la COMIFAC).

Dans ce sens, je voudrais que vous m'aidiez avec les documents :

1. Statuts du réseau
2. Liste des parlementaires membres et leurs contacts (selon les pays) depuis la création. Ceci me permettra de les contacter afin de discuter avec eux comment ils font la promotion des actions du REPAR dans leur pays.
3. Les différentes résolutions sur la gestion de la forêt du réseau (depuis sa création)
4. Les rapports d'activités
5. Tout autre document que vous jugerez utile.

Activer Windows

Questions de recherche scientifique sur l'influence du REPAR

Honoré BOLINDE COMMANDO <honorebolinde@gmail.com>

mar. 8 avr. 14:36

À carloseyi06, keda_pala, masaf2, nzekuye, massouodette78, jean ▾

Honorables,

Je suis étudiant en Master 2 en études parlementaires. Je réalise une recherche sur l'influence du REPAR dans la gestion durable des forêts d'Afrique centrale.

En vos qualités de membres de la Coordination régionale, je vous prie de bien vouloir m'accorder trente minute de votre temps en répondant **par écrit** (sur dossier Word à envoyer à mon adresse honorebolinde@gmail.com) aux questions suivantes :

1. Comment résumez-vous le bilan du REPAR au niveau régional et au niveau de votre pays?
2. Les parlementaires membres du REPAR dans votre pays ont-ils proposé des actions menées par le réseau au niveau du parlement national de votre pays?
3. Si oui, citez-nous quelques actions -au plus 5 actions).

Activer Windows



ESSAMA ESSAMA MATHURIN <mathessama@yahoo.fr>

lun. 28 oct. 2024 06:52

À moi, jean ▾

Bonjour Cher Monsieur.

Content de savoir que vous accordez un intérêt à la démarche du REPAR.

Je vous apporterai mon appui pour l'aboutissement de ce travail de recherche.

Aussi, je vous prie de me communiquer votre numéro WhatsApp afin de faciliter les interactions.

Je vous enverrai dès cet après midi, une première liasse de documents. Puis au fur et à mesure, nous avancerons.

Cordialement

Mathurin Essama

...



info@parliament.gov.rw

mar. 8 avr. 12:04



À moi ▾

Bonjour Honoré;

Je vous informe que nous venons de recevoir votre message et vous en remercier. Nous vous demandons alors de nous envoyer le concept note et les questions auxquelles vous voulez qu'on vous réponde.

Bonne reception.

From: "Honoré BOLINDE COMMANDO" <honorebolinde@gmail.com>

To: "info" <info@parliament.gov.rw>

Sent: Tuesday, April 8, 2025 10:38:57 AM

Subject: Recherche sur le REPAR Rwanda (entretien avec les parlementaires membres)